

Commune de *LAPALUD*



Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021

RAPPORT

Conseil Municipal – Séance du 12 mars 2021

*Maire de LAPALUD
35, cours des Platanes
84840 LAPALUD
Tél : 04.90.40.30.73
Mail : dgs@lapalud.net*

SOMMAIRE

Préambule	p.04
I – Contexte général : situation économique et sociale	p.05
Situation globale	p.05
<i>L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19</i>	p.05
<i>Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie</i>	p.06
<i>Zone euro : soutien massif des institutions européennes</i>	p.06
<i>France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19</i>	p.07
<i>France : de lourdes conséquences sur le marché du travail</i>	p.07
<i>France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt</i>	p.08
<i>France : une inflation durablement faible</i>	p.09
<i>France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises</i>	p.09
<i>France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques</i>	p.09
A. Environnement macro-économique	p.10
B. Projet de Loi de finances 2021 : volet collectivités territoriales	p.10
1 – Des dotations stables, les principaux chiffres	p.11
2 – Le volet fiscal	p.11
3 – Le volet territorial du plan de relance	p.12
4 – Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat)	p.12
5 – Synthèse des principales mesures concernant les collectivités territoriales	p.12
II - La situation de LAPALUD : Rétrospective	p.14
A. Compte administratif 2020 provisoire – Budget général	p.14
1 – Section de fonctionnement	p.14
2 – Section d'investissement	p.15
B. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	p.16
Chapitre 70 : Produits de services, du domaine et vente	p.16
Chapitre 73 : Impôts et taxes	p.17
Chapitre 74 : Dotations et participations	p.17
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	p.18
Chapitre 76 : Autres produits financiers	p.18
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	p.18
Chapitre 13 : Atténuation de charge	p.18
C. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	p.19
Chapitre 011 : Charges à caractère général	p.19
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	p.21
Chapitre 014 : Atténuations de produits	p.22
Chapitre 65 : Charges de gestion courante	p.22
Chapitre 66 : Charges financières	p.22
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	p.22
D. Evolution des excédents de fonctionnement	p.24
E. Les recettes et les dépenses d'investissement en 2020	p.24
F. Balance générale au 31/12/2020	p.26
G. Evolution de la dette	p.27

III. Les orientations financières 2021	<i>p.28</i>
A. Les éléments à prendre en compte	<i>p.28</i>
1 – La population, les ménages et les logements	<i>p.28</i>
2 – La communauté de communes Rhône Lez Provence CCRLP	<i>p.31</i>
a – les compétences	<i>p.31</i>
b – la CLECT	<i>p.33</i>
c – la dotation de solidarité communautaire	<i>p.35</i>
d – les services communs	<i>p.35</i>
e – le projet de re-transfert de plusieurs compétences	<i>p.36</i>
f – nouvelle organisation	<i>p.36</i>
g – Les finances de la communauté de communes	<i>p.36</i>
B. Etat de la dette	<i>p.37</i>
C. Section de fonctionnement	<i>p.38</i>
1 – Stratégie financière	<i>p.38</i>
2 – Les recettes réelles de fonctionnement	<i>p.38</i>
Chapitre 70 : Produits de services, du domaine et vente	<i>p.38</i>
Chapitre 73 : Impôts et taxes	<i>p.38</i>
Chapitre 74 : Dotations et participations	<i>p.40</i>
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	<i>p.40</i>
Chapitre 013 : Atténuations de charges	<i>p.40</i>
3 – Dépenses réelles de fonctionnement	<i>p.42</i>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	<i>p.42</i>
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	<i>p.42</i>
Chapitre 014 : Atténuations de produits	<i>p.43</i>
Chapitre 65 : Charges de gestion courante	<i>p.43</i>
Chapitre 66 : Charges financières	<i>p.44</i>
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	<i>p.44</i>
D. Section d'investissement	<i>p.45</i>
1 - Recettes réelles d'investissement	<i>p.45</i>
2 - Les dépenses d'équipement	<i>p.47</i>
III. Budget annexe « Assainissement »	<i>p.49</i>
A. Le compte administratif	<i>p.49</i>
1 – Section de fonctionnement	<i>p.49</i>
2 – Section d'investissement	<i>p.51</i>
B. Etat de la dette	<i>p.52</i>
C. Les orientations financières	<i>p.52</i>
1 – Section de fonctionnement	<i>p.52</i>
2 – Section d'investissement	<i>p.53</i>

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Contenu du DOB :

L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- **Les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- **Les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- **La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget**, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc... (Décret n°2016-481 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016).

I - Contexte général : situation économique et sociale

Situation globale (source Caisse d'épargne)

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

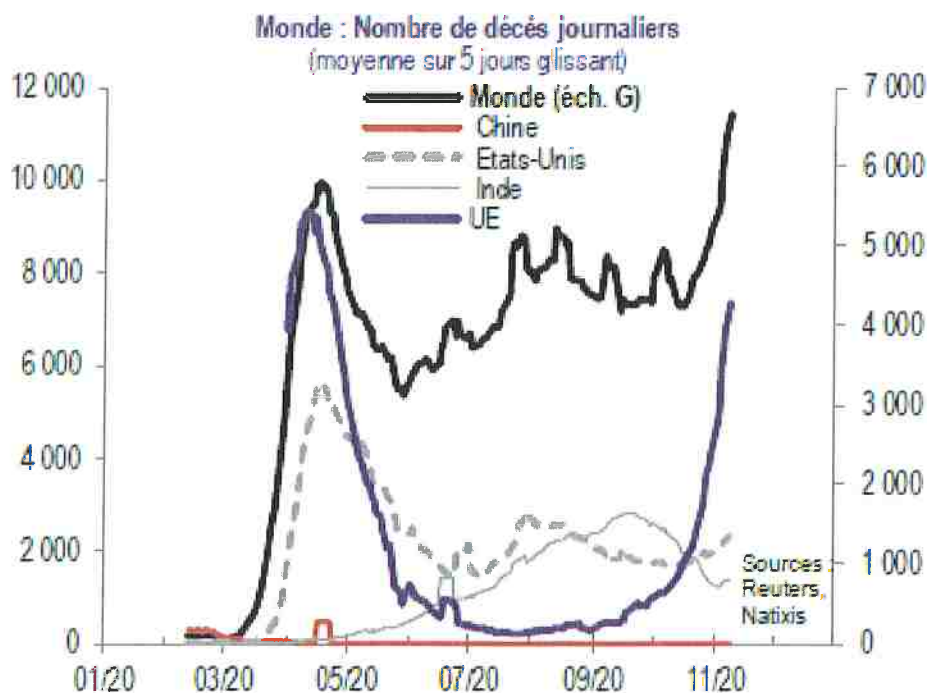
Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % T/T au T2 et + 12,7 % T/T en zone euro après - 11,8 % au T2.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au T4.

Avec plus de 1,2 millions de décès (chiffre novembre 2020) et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.



Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % T/T au T2 à + 12,7 % T/T au T3 (-4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au T4, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.



De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1350 milliards € début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations).

Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au T4. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, - 8 % étant attendu au T4. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.



France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Plan "France Relance" 2021-2022	
Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,1 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 10,2 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront « perpétuelles » et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

A. Environnement macro-économique

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

Le contexte national :

Dans sa note de conjoncture de septembre 2020, la Banque Postale anticipe un recul du PIB de 9 % sur 2020. Même si le PIB affiche une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité, d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Les projections de la Banque de France sont les suivantes :

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	-8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

B. Projet de Loi de finances 2021 : volet collectivités territoriales

Extrait du site du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (28/12/2020) :

« Les principales dispositions du budget 2021 peuvent entrer en vigueur

Avec cette validation du Conseil constitutionnel, les principales dispositions du budget 2021 peuvent désormais entrer en vigueur, en particulier :

- de **nouveaux moyens d'urgence** pour soutenir l'emploi et les entreprises face à la crise sanitaire, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, café, restauration, de la culture, du sport et du soutien au secteur de la montagne, et pour renforcer le plan « un jeune, une solution ». Au total, la prévision de dépenses d'urgence du PLF 2021 représente 20 Md€ ;
- le **plan de relance de l'économie** de 100 Md€ sur 2020-22, dont plus de 36 Md€ d'autorisations d'engagement pour la seule mission Relance du PLF21 et près de 22 Md€ de crédits de paiement dès 2021, ainsi que 10 Md€ par an de baisse des impôts de production qui bénéficieront principalement aux entreprises de taille intermédiaire et aux PME dans les secteurs de l'industrie manufacturière et du commerce. Avec la stimulation de l'économie, ce plan place la **préservation de l'environnement** au premier rang des priorités avec un tiers des moyens alloués à l'accélération de la transition écologique.

Le Conseil constitutionnel a notamment validé la révision des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, qui permettra de mobiliser plus efficacement les ressources publiques à destination des énergies renouvelables.

S'agissant des dépenses ordinaires des ministères, le cap est maintenu afin de poursuivre les orientations prises depuis 2017, notamment réinvestir dans les dépenses d'avenir, dans l'éducation et la recherche, et réarmer le régalién, en donnant à nos armées, à nos forces de sécurité et à la justice les moyens d'exercer pleinement leur mission sur le terrain.

Ce budget témoigne également de la poursuite des efforts mis en œuvre pour transformer l'action publique et renforcer son efficacité, en maîtrisant l'évolution de la dépense et de l'emploi public. Le PLF21 instaure en particulier une règle de retour à l'équilibre des comptes de l'opérateur de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences, à horizon de 2022.

La priorité donnée à la transition écologique se traduit par les moyens sans précédent prévus à ce titre au sein du budget ordinaire comme du plan de relance, mais aussi par la présentation, pour la première fois au sein de l'OCDE, d'une évaluation de l'impact environnemental des dépenses qui, retracée au sein d'une annexe budgétaire spécifique, permet d'éclairer la société civile et les parlementaires.

Le budget 2021 poursuit également les baisses d'impôts engagées depuis 2017 : le pouvoir d'achat des ménages, et notamment des classes moyennes, sera renforcé par la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, et la compétitivité des entreprises bénéficiera de la poursuite de la trajectoire de diminution du taux d'impôt sur les sociétés jusqu'à la cible de 25% en 2022.

Par ailleurs, **le budget 2021 poursuit le verdissement de la fiscalité** avec la validation, par le Conseil constitutionnel, du malus sur la masse des véhicules de tourisme, disposition issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat, et qui permet de tenir compte de l'impact sur l'environnement de l'ensemble du cycle de production et d'utilisation des véhicules. Plusieurs autres mesures fiscales issues de la convention citoyenne pour le climat ont également été introduites par la loi de finances pour 2021, notamment l'exonération de taxe sur les conventions d'assurance en faveur des véhicules électriques.

Enfin, **le budget 2021 renforce le soutien inédit et massif apporté en 2020 aux territoires, en compensant aux collectivités leur perte de recettes, afin de préserver les services publics de proximité**. Les régions bénéficieront d'une compensation de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une fraction de TVA calculée sur le niveau payé par les entreprises en 2019, soit le plus haut niveau observé, avant les effets de la crise économique. Les départements les plus fragiles bénéficieront du maintien, par l'Etat, du fonds de péréquation des DMTO à hauteur de 1,6 Md€ afin de disposer de ressources péréquées inchangées en dépit de la crise. Le bloc communal disposera de la reconduction du « filet de sécurité » des recettes fiscales en 2021 pour leur assurer de la visibilité et lui permettre d'investir dans les territoires.

Concernant les collectivités territoriales : poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021.

1 - Des dotations stables, les principaux chiffres

□ 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.

□ Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.

□ Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (1,046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€) ;

□ FCTVA : 6,546 Md€ de Fonds de Compensation de TVA.

Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

La commune de LAPALUD est en régime de versement dit d'année en « n+2 »

2 - Le volet fiscal

□ Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables **les plus aisés** à compter de 2021 (2,4 Md€).

□ Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe d'Habitation au **01/01/2021**.

□ Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.

□ Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :

- 7,25 Md€ de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises compensés par de la TVA pour les Régions.

- 1,75 Md€ de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 1,54 Md€ de Cotisation Foncière des Entreprises sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives

□ Simplification de la taxation de l'électricité :

La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est acquittée par les fournisseurs d'électricité, est revue profondément. Le but est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en œuvre en trois étapes, sur une période de deux ans. Au 1^{er} janvier 2021, il est procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs. Au 1^{er} janvier 2022, la taxe départementale sur l'électricité (perçue par les départements et la métropole de Lyon) deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Enfin, au 1^{er} janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale. Un guichet unique au sein de la direction générale des finances publiques (DGFIP) gèrera la taxe rénovée. **Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe, le perdront.** Mais le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est perçue directement par le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV).

3 - Le volet territorial du plan de relance

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021.

Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités (cf. supra), le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

4 - Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat)

Mesures générales :

- Gel du point d'indice de la FP valeur de l'indice 100 : 56, 2323€ – valeur inchangée depuis le 01/02/2017
- Augmentation du SMIC au 01/01 : 10.23 €+1.1% : **coût environ + 2 610 €**
- Prime de précarité : peu d'impact => contrat éligible peu présent
- Les charges patronales seraient stables.

Mesures catégorielles :

- Revalorisation indiciaires des catégories C, une partie des A (attaché principal et EJE)

5 – Synthèse des principales mesures concernant les collectivités territoriales (source CNFPT – centre national de la fonction publique territoriale)

La loi de finances initiale (LFI) pour 2021 entérine un plan de relance gouvernemental de 100 milliards d'euros sur deux ans. Plusieurs dispositions intéressent plus spécifiquement les collectivités territoriales.

Un plan de relance national

Celui sera consacré à trois sujets prioritaires :

La rénovation thermique : 4 milliards d'euros seront investis par l'État via la dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros seront également réservés pour la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

Centre de tri et de déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets comme le développement des centres de tri, le soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », le soutien à la valorisation des biodéchets, et des aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Agence de la transition écologique (ADEME), entre 2021 et 2022.

Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

Entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

En 2020, 80 % des ménages ne payaient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de la TVA.

Automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Dans le cadre de la modernisation de la gestion du FCTVA par les services de l'État, la réforme entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021. L'automatisation de la gestion du dispositif avait été engagée par la loi de finances pour 2018. La mise en œuvre de la réforme sera précisée par décret.

Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 26 756 368 435 euros. Elle est en légère baisse (-90 millions d'euros), du fait de la recentralisation de compétences exercées par certains départements.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros (comme en 2020).

Le « Filet de sécurité » financier est reconduit

Ce dispositif garantit un niveau minimal de recettes fiscales et domaniales aux communes et à leurs intercommunalités. Comme en 2020, toutes les communes et tous les EPCI disposeront en 2021 d'une ressource globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales et domaniales des trois dernières années.

Simplification de la taxation de l'électricité

La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est acquittée par les fournisseurs d'électricité est profondément réformée, ceci afin de simplifier son recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en œuvre en trois étapes, sur une période de deux ans :

Au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs.

Au 1er janvier 2022, la taxe départementale sur l'électricité (perçue par les départements et la métropole de Lyon) deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Enfin, au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale, comme pour la part départementale.

Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe, le perdront.

Le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie (consommée) sur le territoire concerné.

Nouvelles dispositions relatives à la taxe de séjour

La délibération fixant les tarifs de la taxe de séjour devra être adoptée avant le 1er juillet 2021 pour une application en 2022. Le plafond du tarif de la taxe proportionnelle n'est plus légalement limité à 2,30 € (hors taxes additionnelles) mais au tarif le plus élevé délibéré par la collectivité territoriale avant le 1er octobre 2020. Enfin, le plafond de l'abattement forfaitaire passera en 2022 de 50 % à 80 % dans les territoires qui auront délibéré en ce sens avant le 1er juillet 2021.

II. La situation de LAPALUD : Rétrospective

A – Compte administratif 2020 - provisoire – Budget général

1 – Section de fonctionnement

RECETTES			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
013	Atténuation de charges remb. salaires	15 200.00	28 890.71
70	Produits des Services du Domaine	83 078.21	91 506.02
73	Impôts et Taxes	1 740 264.00	1 740 112.46
74	Dotations, Subventions, Participations	400 500.00	444 973.18
75	Revenus des immeubles	42 080.00	39 457.25
Total des recettes de gestion courante		2 281 122.21	2 344 939.62
76	Produits financiers	0.00	1 506.29
77	Produits exceptionnels	5 000.00	25 025.26
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 286 122.21	2 371 471.17
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 160.00	75 104.02
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 160.00	75 104.02
002	Excédent de fonctionnement reporté (*z)	868 917.79	868 917.79
TOTAL (a)		3 156 200.00	3 315 492.98

DEPENSES			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
011	Charges à caractère général	825 600.00	726 798.55
012	Charges de personnel	1 383 000.00	1 298 255.13
014	Atténuation de produits	180 000.00	170 401.00
65	Charges de gestion courante	306 400.00	298 252.93
Total des dépenses de gestion courante		2 695 000.00	2 493 707.61
66	Charges financières	97 500.00	96 139.36
67	Charges exceptionnelles	12 902.00	7 949.66
022	Dépenses imprévues		0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 805 402.00	2 597 796.63
023	Virement section investissement	210 798.00	
042	Opération d'ordre	140 000.00	219 921.81
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		350 798.00	219 921.81
TOTAL (b)		3 156 200.00	2 817 718.44

Excédent Total de Fct au 31/12/2020 (a)-(b)	0.00	497 774.54
---	------	-------------------

Déficit réel de l'année sans l'excédent reporté

-371 143.25 €

Rappel : Compte administratif du budget général au 31/12/2019

(*z) Section de fonctionnement : excédent de	868 917,79 €
Section d'investissement : déficit de	-136 226,77 €
Restes à réaliser (recettes + dépenses) : excédent de	228 532,00 €

2 – Section d'investissement

RECETTES			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
13	Subventions	613 280.00	294 349.22
op	105 - Acquisition mat out mob scolaire	13 700.00	4 035.12
op	110 - Gros travaux de voiries divers	31 677.00	22 500.00
op	121 - Travaux bâtiment Eglise	395.00	395.00
op	133 - acquisition de bâtiments divers	29 000.00	48 750.00
op	153 - Tvx réhabilitation groupe scolaire	0.00	28 916.05
op	161 - Travaux Avenue d'Orange	72 400.00	57 319.42
op	163 - Tvx mise en accessibilité ERP	146 980.00	66 202.39
op	164 - Réaménagement Centre Ancien	147 500.00	65 892.22
Total des recettes d'équipement		1 054 932.00	588 359.42
10	Dotations et divers (FCTVA)	299 970.00	292 182.63
16	Emprunts		4 452.59
024	Produit de cession	18 000.00	
Total des recettes financières		317 970.00	296 635.22
45	Opération de tiers	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'inv.		1 372 902.00	884 994.64
021	Virement de la section de fonct	210 798.00	
040	Opération d'ordre de transfert (amortissement)	140 000.00	219 921.81
Total des recettes d'ordre d'inv.		350 798.00	219 921.81
001	Solde d'exécution reporté		
TOTAL (c)		1 723 700.00	1 104 916.45

DEPENSES			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	641.54
21	Immobilisations corporelles	380 410.00	113 112.36
23	Immobilisations en cours	727 800.00	324 554.59
op	103 - Acquisition mat out mob divers	9 400.00	5 371.72
op	105 - Acquisition mat out mob scolaire	11 200.00	3 958.53
op	110 - Gros travaux de voiries divers	17 000.00	16 800.00
op	122 - Tvx salle poly e domaine Julian	9 300.00	0.00
op	133 - acquisition de bâtiments divers	79 600.00	6 630.00
op	161 - Travaux Avenue d'Orange	4 600.00	0.00
op	163 - Tvx mise en accessibilité ERP	144 100.00	102 460.20
op	164 - Réaménagement Centre Ancien	104 000.00	103 491.60
op	165 - Jardins familiaux	600.00	600.00
Total des dépenses d'équipement		1 491 010.00	677 620.54
16	Remboursements emprunts	95 303.23	95 211.88
020	Dépenses imprévues		
Total des dépenses financières		95 303.23	95 211.88
45	Opération de tiers	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'inv.		1 586 313.23	772 832.42
040	Opération d'ordre	1 160.00	75 104.02
Total des dépenses d'ordre d'inv.		1 160.00	75 104.02
001	Déficit d'investissement reporté (*y)	136 226.77	136 226.77
TOTAL (d)		1 723 700.00	984 163.21

(1) Résultat d'invest au 31-12-2020 = (c) - (d) soit	0.00	120 753.24
--	------	------------

(2) RAR Dépenses investissement	94 000 €
(3) RAR Recettes investissement	118 078 €

Balance investissement (=1-2+3)	144 831.24
--	-------------------

Rappel - Compte administratif du budget général au 31/12/2019

Section de fonctionnement : excédent de	868 917,79 €
(*y) Section d'investissement : déficit de	-136 226,77 €
Restes à réaliser (recettes + dépenses) : excédent de	228 532,00 €



B - Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) Budget général

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une nette diminution au cours de l'année 2020 d'environ 380 000 € (soit environ -13 %) par rapport au réalisé 2019.

Une diminution due notamment en grande partie à la baisse brutale de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Les recettes communales ont été aussi impactées par les effets de la crise sanitaire. En effet, le confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, a donné lieu à la fermeture des services de la collectivité.

Evolution des RRF de 2012 à 2020

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
70 Produits de services	70 076 €	88 254 €	71 229 €	84 752 €	79 127 €
73 Impôts et taxes	2 109 235 €	2 218 409 €	2 202 476 €	2 279 835 €	2 304 800 €
74 Dotations et participations	588 457 €	582 880 €	572 035 €	603 770 €	567 469 €
75 Autres produits de gestion courante	48 675 €	42 187 €	38 742 €	39 781 €	41 321 €
013 Atténuations de charges	32 552 €	35 820 €	61 819 €	60 844 €	72 265 €
76 Produits financiers	9 €	8,00	7,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	14 672 €	23 087 €	28 899 €	26 271 €	16 895 €
Total RRF	2 863 676 €	2 990 645 €	2 975 207 €	3 095 253 €	3 081 877 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	Variation 2019/2020
70 Produits de services	78 792 €	78 311 €	96 897 €	91 506 €	-5 391 €
73 Impôts et taxes	2 780 007 €	2 433 278 €	2 064 211 €	1 740 112 €	-324 099 €
74 Dotations et participations	478 381 €	429 387 €	416 083 €	444 973 €	28 890 €
75 Autres produits de gestion courante	41 877 €	44 576 €	51 619 €	39 457 €	-12 162 €
013 Atténuations de charges	74 032 €	58 952 €	67 427 €	28 891 €	-38 536 €
76 Produits financiers	0 €	0 €	0 €	1 506 €	1 506 €
77 Produits exceptionnels	8 398 €	26 535 €	55 569 €	25 025 €	-30 544 €
Total RRF	3 461 487 €	3 071 039 €	2 751 806 €	2 371 470 €	-380 336 €

1 - Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes

Le budget prévoyait à ce chapitre 83 078,21 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 91 506,02 €.

Le chapitre serait en baisse d'environ 5 300 € par rapport au réalisé de 2019.

70876 - Remboursements de frais par le GFP de rattachement. Le rappel sur les années 2018 (1 408 €), 2019 (4 224 €) et 2020 (4 224 €) apporte une recette de 9 856 €, non prévue au BP. Le rapport de la CLECT concernant la convention de gestion n'a été approuvée qu'en 2020. Elle comprend l'entretien des voiries communautaires. L'entretien est réalisé par la mairie. Il est prévu dans le rapport de la CLECT : 2,20 € par mètre linéaire de voirie. Il a été transféré 1 920 mètres de voiries.

70846 – La mise à disposition du personnel GFP rattachement (70846) apporte une recette de + 1 100 € (2019 : 22 263,44 € / 2020 : 23 407,46 €) – Mise à disposition concernant les ATSEM (réalisent l'entretien des écoles). La convention entre la communauté de communes et la commune prévoit 296 heures d'entretien sur l'année scolaire.

7066 – La régie des accueils de loisirs sans hébergement a été quant à elle impactée par la crise sanitaire. La fermeture du service a conduit à une baisse des recettes d'environ -14 500 € (2019 : 48 776,70 € / 2020 : 34 209,60 €)

70323 – La redevance d'occupation du domaine public reste stable par rapport à 2019 (2020 : 20 089,32 €). Il s'agit notamment des redevances gaz, Orange (antennes), Enedis, Grdf, réseaux etc...

2 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le budget prévoyait à ce chapitre 1 740 264,00 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 1 740 264,00 €.

Le chapitre serait en baisse d'environ -324 100 € par rapport au réalisé de 2019.

73212 – La dotation de solidarité communautaire (DSC) explique en grande partie cette baisse. Cette décision de réduire drastiquement la DSC a été prise par la communauté de communes Rhône Lez Provence. Ce montant d'environ 600 000 € par an était versé à la commune de LAPALUD depuis 2017. En 2020, il a été perçu la somme de 153 837 € contre 621 535,60 en 2019.

Rappel : Le DOB 2020 établi par l'Adjoint aux Finances du mandat municipal 2014-2020 indiquait :

« **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : sur les exercices budgétaires 2013 à 2016, CCRLP a abondé une enveloppe de DSC de 600 000 € ; ce montant est réparti entre les communes du territoire intercommunal en prenant compte les critères de répartition définis en 2009, à savoir : une première enveloppe correspondant à 60% de la DSC assise sur la population et 40% assise sur le potentiel financier de chaque commune.

Cette enveloppe a été réévaluée en 2017 et 2018 de façon à venir en 2018 pour venir compenser pour les communes le versement de leur part de FPIC. Soit une enveloppe totale de DSC de 3 396 100 € répartie entre les 5 communes selon les critères rappelés ci-avant.

La baisse de la DSC en 2018 et 2019 est liée soit à une légère diminution de sa population DGF, soit à une variation du potentiel financier. (...) Dotation de solidarité communautaire : Le reversement au titre de la solidarité (DSC) serait maintenu à son niveau 2017-2019 soit une enveloppe d'au moins 600 000 €. Indépendamment de l'augmentation probable de la part du FPIC imputable à la commune de Lapalud, laquelle avait été compensée par la CCRLP en totalité via la dotation de solidarité communautaire (DSC), la DSC est valorisée à ce stade budgétaire à 500 000 €. »

Un fait qui n'a jamais eu lieu, puisque la commune a perçu pour l'année 2020, la somme de 153 837 €.

L'année de l'augmentation de la DSC, soit en 2017, correspond à la première année de paiement du FPIC par les communes membres. En 2015 et 2016, la CCRLP s'est substituée aux communes pour payer le FPIC.

73221 – FNGIR. Il est aussi constaté une baisse du fonds national de garantie individuelle des ressources d'environ -1800 € (2019 : 37 433 € / 2020 : 35 591,75 €) – *Le FNGIR permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.*

7336 – Droits de place : environ -900 € (2019 : 1 155 € / 2020 : 216 €). Il comprend l'encaissement des droits de place du marché, les camions outillage, des cirques et de la foire de printemps pour 2019. En 2020, il n'y a eu que le marché et des camions outillage d'encaissés.

Cette baisse a été réduite par les recettes suivantes :

-7321 – Attributions de compensation (AC). En 2020, il a été perçu la somme de 119 727,84 €. En 2019 : 5 000 € et en 2018 : 411 410,93 €. *Cette attribution est liée aux transferts de plusieurs compétences (transfert de charges), au 09/07/2018 : les équipements élémentaires et préélémentaires et au 01/09/2018 : les équipements sportifs et culturels ainsi que la voirie d'intérêt communautaire. L'AC a été calculée et fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).*

-73111 – Taxes foncières et d'habitation : environ +14 600 € (2019 : 1 155 386 € / 2020 : 1 170 015 €). Ce montant est lié à l'augmentation des bases prévisionnelles.

-7343 - Taxes sur les pylônes : environ + 2 500 € (2019 : 53 350 € / 55 880 €). Il est dénombré 11 pylônes en 350 KV sur la commune. (forfait de 4 850 € par pylône)

-7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation : environ +14 400 € (2019 : 190 351,38 € / 2020 : 204 844,87). *La taxe communale additionnelle aux droits de mutation est un impôt obligatoire, perçu soit au profit des communes autorisées, soit au profit d'un fonds de péréquation départemental réparti par le Conseil Départemental. Des mutations de différents ordres (immeubles, fonds de commerce, droits de bail ...) sont concernées.*

3 - Chapitre 74 – Dotations et participations

Le budget prévoyait à ce chapitre 400 500 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 444 973,18 €

Le chapitre serait en augmentation d'environ 28 800 € par rapport au réalisé de 2019.

-7411 – Dotation forfaitaire - La dotation baisse d'environ -10 000 € (2019 : 211 237,00 € / 2020 : 201 208 €).

-744 – FCTVA. La TVA a été récupérée sur l'année N-2, sur les dépenses de fonctionnement de 2018 éligibles. Encaissement de 10 150 €. *Le fonds de compensation pour la TVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements par l'Etat destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et certaines dépenses réelles de*

fonctionnement (en fonction de leurs éligibilités) qu'ils ne peuvent pas récupérer par le vote fiscal puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

-74718 – Autres : environ + 25 100 € (2019 : 1 554,32 € / 2020 : 26 708,20 €). Il comprend notamment 3 357 € de remboursements de l'Etat suite à la gestion du service minimum lié aux grèves dans les écoles ; 2 100 € pour de dotations pour les masques ; et 21 200 € d'aides de la DRDJSCS (Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) PACA pour les colos apprenantes et les stages éducatifs.

-7478 – Autres organismes : environ + 7 800 €. (2019 : 56 625,95 € / 2020 : 64 518,73 €) dont une subvention exceptionnelle de CAF de 5 000 € versée dans le cadre de la COVID 19.

-7484 – Dotation de recensement : encaissement de 7 040 € suite au recensement de la population (INSEE) réalisé en janvier 2020. Face à cette recette, la commune a dû prendre en charge la rémunération des 8 agents recenseurs, un coordonnateur et un coordonnateur suppléant, pour un montant de 9 819 €.

-74835 – Etat-compensation au titre de la TH : environ + 3 300 €. (2019 : 55 258 € / 2020 : 58 564 €). Versement dans le cadre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

-74121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) stable par rapport à 2019. (2020 : 51 370 €)

-748313 – Dotation de compensation de la taxe professionnelles : environ + 900 € (2019 : 17 931 € / 2020 : 18 904,25 €)

4 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le budget prévoyait à ce chapitre 42 080 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 39 457,25 €

Le chapitre serait en baisse d'environ 11 300 € par rapport au réalisé de 2019.

-752 – Revenus des immeubles. Deux raisons à la baisse de ces revenus :

°La fermeture administrative de la brasserie du Lac des Girardes. Aucun loyer depuis février 2020.

°et la crise sanitaire ayant provoqué l'interdiction des rassemblements et la fermeture de la salle communale des Girardes.

Informations sur les revenus des immeubles

- loyer Le Provence :

- 900 € TTC pour le mois de décembre 2019 ;
- 10 800 € TTC (inscrits en recette) pour 2020, avec remise gracieuse de 3 480 € (inscrits en dépense) en raison de la COVID. Le loyer réel pour 2020 a été de 7 320 € TTC.

- loyer Brasserie du Lac :

- 26 750,16 € TTC pour 2019 ;
- 2 229,18 € TTC en 2020 (fermeture administrative)

- location des salles communales dont la salle des Girardes :

- 14 722 € en 2019 ;
- 7 338 € pour 2020 (inscrits en recette) - Annulations liées à la COVID 19, donnant lieu à un remboursement des acomptes de 1 350 € (inscrits en dépense). La totalité des locations a donc été de 5 988 € pour 2020

5 - Chapitre 76 – Autres produits financiers

-7688 – Produits de participation. Une somme de 1 506,29 € (non prévue au BP) a été encaissée. Cette somme correspond à un remboursement par la CCRLP liée à l'emprunt de 200 000 € « Ecole du parc » suite au transfert de compétence. Prorata des intérêts de l'emprunt suite au transfert au 09/07/2018.

6 - Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Le budget prévoyait à ce chapitre 5 000 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 25 025,26 €

Ces encaissements correspondent notamment à :

-7713 – Libéralités reçues : 80 €

-7718 – Autres produits exceptionnels : 6 015,24 € (remboursement Gaz/Edf, remboursements de sinistres)

-773 – Mandats annulés : 930,02 €

-775 – Produits des cessions d'immobilisations : 18 000 € (cessions épareuse Rousseau, tracteur Same, micro tracteur Iseki).

7 - Chapitre 013 – Atténuations de charges

Le budget prévoyait à ce chapitre 15 200 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 28 890,71 €

-6419 – Remboursements sur rémunération du personnel. Ces encaissements correspondent notamment aux remboursements de notre assurance statutaire concernant les personnes en maladie en accident de travail (22 205,24 €), mais aussi aux remboursements par l'Etat (ASP) d'une partie des contrats aidés (6 685,47 €).

C- Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Sur l'année 2020, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une légère baisse d'environ - 11 400 € (soit - 0,28 %) par rapport au réalisé 2019.

Evolution des DRF de 2012 à 2020

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
011 Charges à caractère général	623 607 €	677 115 €	634 490 €	683 555 €	680 010 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 305 961 €	1 308 733 €	1 458 599 €	1 578 888 €	1 608 585 €
014 Atténuations de produits	2 423 €	7 540 €	10 511 €	0 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	512 873 €	576 841 €	589 171 €	605 943 €	604 428 €
66 Charges financières	50 230 €	152 023 €	102 339 €	104 186 €	101 186 €
67 Charges exceptionnelles	2 096 €	6 407 €	2 088 €	9 228 €	608 €
TOTAL DRF	2 497 190 €	2 728 659 €	2 797 198 €	2 981 800 €	2 994 817 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	Variation 2019/2020
011 Charges à caractère général	646 337 €	675 844 €	736 046 €	726 799 €	-9 247 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 492 621 €	1 296 834 €	1 272 954 €	1 298 255 €	25 301 €
014 Atténuations de produits	515 287 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €	2 603 €
65 Autres charges de gestion courante	370 471 €	301 396 €	303 981 €	298 253 €	-5 728 €
66 Charges financières	98 043 €	97 913 €	99 390 €	96 139 €	-3 251 €
67 Charges exceptionnelles	288 €	858 €	29 033 €	7 950 €	-21 083 €
TOTAL DRF	3 123 047 €	2 554 705 €	2 609 202 €	2 597 797 €	-11 405 €

1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le budget prévoyait à ce chapitre 825 600 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 726 798,55 €

Le chapitre serait en baisse d'environ -9 200 € par rapport au réalisé de 2019.

Cette baisse s'explique notamment par la crise sanitaire, où certains services et projets de travaux ont été à l'arrêt, ou encore des annulations de locations de salles engendrant des dépenses en moins. Quelques exemples :

-60621 – Combustibles : environ -2 000 € (2019 : 4 588 € / 2020 : 2 492,25 €). GNR pour l'épareuse.

-60622 – Carburant : environ -2 800 € (2019 : 9 889,23 € / 2020 : 7 088 €).

-6064 – Fournitures administratives : environ -5 000 € (2019 : 12 198,95 € / 2020 : 7 136,36 €).

-6067 – Fournitures scolaires : environ -4 400 € (2019 : 25 952,98 € / 2020 : 21 519,60 €).

-61551 – Matériel roulant : environ -5 700 € (2019 : 15 755,71 € / 2020 : 10 002,42 €).

-6232 – Fêtes et cérémonies : environ -7 300 € (2019 : 18 162,12 / 2020 : 10 826,11 €).

Les autres dépenses en baisse :

-60611 – Eau et assainissement : environ -7 500 € (2019 : 20 544,24 € / 2020 : 13 040,87 €). Les consommations de la fin d'année 2020 ont été facturées en février. Il sera donc nécessaire de prévoir cette dépense supplémentaire au BP 2021.

-60612 – Energie et l'électricité : environ -13 500 € (2019 : 143 272,96 € / 2020 : 129 731,03 €). Changement du fournisseur (d'EDF à Total direct énergie) – Groupement de commandes avec la communauté de communes.

-6135 – Locations mobilières : environ -2 000 € (2019 : 7 877,23 € / 2020 : 5 852,25 €). Economies sur la location de la nacelle pour les illuminations. Cet article comprend aussi les locations de la machine affranchir, du panneau lumineux et la géolocalisation des véhicules, et le stand de tir pour les policiers.

-615232 – Réseaux : environ -700 € (2019 : 2 225,92 € / 2020 : 1 512 €)

-61558 – Autres biens mobiliers : environ -6 800 € (2019 : 13 412,49 € / 2020 : 6 609,73 €)

-6161 – Primes d'assurances : environ -2 500 € (2019 : 16 235,32 € / 2020 : 13 644,43 €). La mission du cabinet ACE consultant dans le cadre de l'assistance des assurances a été mandatée au 6226 – honoraires.

- 6182 – Documentation générale : environ -1 500 € (2019 : 2 970,62 € / 2020 : 1 419,72 €). Résiliation d'abonnement.
- 6236 – Catalogues et imprimés : environ -1 600 € (2019 : 4 036,09 € / 2020 : 2 368,22 €).
- 6237 – Publications : environ -9 700 € (2019 : 15 100,39 € / 2020 : 5 387,10 €). Cet article comprend les parutions dans les journaux concernant les marchés publics, ainsi que le bulletin municipal, les brèves et les cartes de vœux.
- 6238 – Divers : environ -1 900 € (2019 : 8 071,54 € / 2020 : 6 102,27 €).
- 6262 – Frais de télécommunication (6262), environ -3 500 € (2019 : 18 575,20 € / 2020 : 15 051,79 €). Des factures en attente de paiement

A contrario, de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées (achats de masques, protection pour les services d'accueil, produits désinfectants) :

- 60631 – Fournitures d'entretien : environ +5 700 € (2019 : 3 823,91 € / 2020 : 9 556,64 €). Les fournitures produits nettoyant, désinfectant, d'hygiène etc...
- 6068 – Autres matières et fournitures : + 17 900 € (2019 : 2 447,16 € / 2020 : 20 409,78 €). Achats de masques, de gel, de gants, petites visières pour les écoles, les parois en plexi pour les bureaux, les masques et les stylos pour les élections etc...
- 60632 – Fournitures de petit équipement : environ + 800 € (2019 : 8 471,57 € / 2020 : 9 291,60 €) dont les thermomètres frontaux sans contact.

Les autres dépenses en augmentation :

- 60636 – Vêtement de travail : environ + 1 100 € (2019 : 6 769,61 € / 2020 : 7 952,45 €). Equipement de l'agent assurant les fonctions d'ASVP à policier municipal.
- 611 – Contrats de prestations de services : environ +8 400 € (2019 : 52 778,20 € / 2020 : 61 221,60 €). Cet article comprend notamment la surveillance du marché de Noël (1 570,90 €) ; la Croix Blanche, maîtres-nageurs de juin à fin août (24 848 €) ; surveillance du lac des Girardes de fin mai à fin août (18 273,53 €), contrôle des compteurs électriques (5 899,41 €) ; dépose des illuminations janvier 2020 (3 840,42 €), prestations du pied à l'étrier (3 875,33 €), convention d'adhésion avec le centre de gestion pour l'hygiène et la sécurité (2 074,01 €) etc...
- 615221 – Bâtiments publics : + 6 202,32 €. Entretien des bâtiments
- 615231 – Entretien et réparation de voirie : environ + 17 900 € (2019 : 91 524,19 € / 2020 : 109 510,48 €) – dont l'intervention du pied à l'étrier pour l'entretien du village (51 547,45€), l'élagage des arbres, les traçages des zones, l'entretien de l'éclairage public (13 020 €) etc..
- 6156 – Maintenance : environ + 14 600 € (2019 : 41 783,23 € / 2020 : 56 440,80 €).
- 6184 – Versements à des organismes de formation : environ + 500 € (2019 : 904,80 € / 2020 : 1 430 €).
- 6226 – Honoraires : environ + 9 300 € (2019 : 24 138,08 / 33 460,90 €). Bornages, dossiers d'urbanisme et de ressources humaines.
- 6228 – Divers : environ + 9 300 € (2019 : 22 561,51 € / 2020 : 31 828,28 €).
- 6261 – Frais d'affranchissement : environ + 800 € (2019 : 5 455,83 € / 2020 : 6 279,46 €).
- 62876 – Au GFP de rattachement : environ + 2 000 € (2019 : 84 056,20 € / 2020 : 86 142,68 €). Conventions avec la communauté de communes – Remboursement des services communs : Résin (l'école de musique et la bibliothèque), le RAM et Action Jeunesse (70 971,50 €) – La balayage des rues (10 507,75 €) – refacturation du service contrat d'assistance électricité (4 663,43 €)

Les dépenses qui sont restées relativement stables sont :

- 60633 – Fournitures de voirie (2019 : 2 996,72 € / 2020 : 3 010,90 €)
- 6188 – Autres frais divers (2019 : 12 917,88 € / 2020 : 13 292,10 €). Sorties centre de loisirs.
- 6251 – Voyages et déplacements (2019 : 542,70 € / 2020 : 156,51 €).
- 627 – Services bancaires (2019 : 137,71 € / 2020 : 104,07 €). Paiement en ligne pour la régie ALSH.
- 6281 – Concours divers (2019 : 386,30 € / 2020 : 387,30 €).
- 63512 – Taxes foncières (2019 : 10 136,95 € / 2020 : 10 569 €)
- 6355 – Taxes et impôts sur les véhicules (2019 : 276 € / 2020 : 389,76 €). Taxe à l'essieu pour la benne à ordures ménagères.

Incidences de l'épidémie de Covid-19 sur la section de fonctionnement :

Le coût de la pandémie (**hors coût du personnel**) est estimé au 31/12/2020 à 12 012 €

(économies de 46 030 € - pertes de 58 042 €)

Les masques commandés en groupement de commande avec la communauté de communes Rhône Lez Provence n'ont pas été payés à ce jour. La CCRLP est en attente de subventions.

	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>
Recettes et dépenses de fonctionnement pendant et après la période de confinement	<u>Pertes (delta (2019/2020))</u> <i>Location salle des Girardes : 8 384 €</i> <i>Location de la Poste : 1 100 €</i> <i>Régie accueil de loisirs : 14 567 €</i> <i>Droits de place : 939 €</i> <i>Mise à disposition des ATSEM : 1 500 €</i> Total : 26 490 €	<u>Economies (delta 2019/2020)</u> <i>Combustibles : 2 000 €</i> <i>Carburant : 2 800 €</i> <i>Mise à disposition CCRLP : 1 360 €</i> <i>Balayage de la voirie : 2 500 €</i> <i>Subventions associations : 15 270 €</i> <i>Fêtes et cérémonies : 8 000 €</i> <i>Transports sorties ALSH : 7 000 €</i> Total : 38 930 €
Dépenses et recettes nouvelles	<u>Economies</u> <i>CAF : 5 000 €</i> <i>Etat (masques) : 2 100 €</i> Total : 7 100 €	<u>Pertes (delta 2019/2020)</u> <i>Masques, thermomètres, plexi : 20 709 €</i> <i>Produits d'entretien : 5 733 €</i> <i>Fournitures administratives : 1 500 €</i> <i>Affiches : 130 €</i> <i>Remise loyer commerce : 3 480 €</i> Total 31 552 €

2 - Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Le budget prévoyait à ce chapitre 1 383 000 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 1 298 255,13 €

Le chapitre serait en augmentation d'environ 25 300 € par rapport au réalisé de 2019.

Les explications sont liées à plusieurs variables :

- Les avancements de grade et d'échelon, et les promotions internes.
- Les heures complémentaires et supplémentaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, ainsi que les élections municipales.
- Les personnels en position d'absence (maladie, accident) sur l'année
- La Cour d'Appel de Marseille qui par son arrêt a condamné la commune à indemniser les congés de l'agent ayant exercé les fonctions de directrice générale des services jusqu'en 2014.
- Les agents recenseurs suite au recensement de la population en janvier 2020 : 9 819 €
- Les remplacements des personnes placées en ASA (autorisation spéciale d'absence) notamment liée à la COVID 2019.

°Les services scolaire, périscolaire et accueil de loisirs :

- 5 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont accompagné au quotidien les professeurs de maternelle. Le coût annuel 2020 tout compris a été d'environ 161 000 €. Suite au transfert de la compétence « Entretien et gestion des écoles » la mise à disposition de personnel auprès de CCRLP a donné lieu à un remboursement de 23 407,46 € pour 2020 par la CCRLP.
- L'accueil de de loisirs sans hébergement a fonctionné en 2020 durant l'ensemble des vacances scolaires (avec 5 agents et l'intervention de vacataires) ainsi que toute la journée du mercredi en dehors du premier confinement (seuls les enfants de parents prioritaires ont été pris en charge). Le périscolaire a été opérationnel tous les matins et soirs en période scolaire sauf lors du premier confinement (écoles fermées). Le cout annuel 2020 tout compris a été de 196 000 €.
- La gestion de la surveillance des enfants lors du temps méridien est assurée par le personnel communal renforcé par un agent mis à disposition par la CCRLP dont la rémunération a été prise en charge par la commune pour un montant de 2 637,68 € (non facturé pour la période Covid).

°**La police municipale** : 3 agents ont été au service des Lapalutiens. Deux agents de police et un ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Le coût annuel 2020 tout compris a été d'environ 122 000 €.

°**Le service technique et d'entretien** : 11 agents sont affectés à ce service. Le coût annuel 2020 tout compris a été de 302 000 €.

°**Le service administratif** : 10 agents sont affectés à ce service. Le coût annuel 2020 tout compris est de 455 000 €

3 - Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le budget prévoyait à ce chapitre 180 000 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 170 401 €

-739223 – Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait en légère augmentation de + 2 600 € par rapport au réalisé de 2019. (2019 : 167 798 € / 2020 : 170 401 €)

Le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Même si la commune de LAPALUD est l'une des communes les moins riches de Vaucluse, elle doit contribuer car elle est située dans une intercommunalité considérée comme « riche ».

4 - Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Le budget prévoyait à ce chapitre 306 400 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 298 252,93 €

Le chapitre serait en baisse d'environ 5 000 € par rapport au réalisé de 2019.

Les dépenses en baisse :

-6531 – Indemnités : environ -1 800 € (2019 : 101 667,52 € / 2020 : 99 844,29 €)

-65548 – Autres contributions : environ – 2 500 € (2019 : 7 928,90 € / 2020 : 5 338,89 €) dont le syndicat mixte forestier (1 245 €), SIFA, refuge pour animaux (1 931,50 €, reste à charge pour 2021 une somme de 1941,50 €), CAUE (785 €), l'association des Maires de Vaucluse etc Concernant le SIFA, la commune conventionne en 2021 avec la SACPA (3 950,46 €)

-6574 – Subventions de fonctionnement aux associations : environ -15 000 € (2019 : 51 220 € / 2020 : 35 950 €). Correspondant notamment à la subvention du comité des fêtes.

-6588 – autres : + 7 727,28 – Régularisation de l'attribution de compensation 2019 (CLECT).

Les dépenses qui sont en augmentation :

-657362 – Subvention au CCAS : + 5 000 € (2019 : 15 000€ / 2020 : 20 000 €)

-65738 – Autres organismes publics : + 800,94 € (dépenses 2020)

Les dépenses qui sont restées relativement stables sont :

-65541 – Contribution au fonds de compensation des charges territoriales : (2019 : 10 604,96 € / 2020 : 10 604,96 €) – cotisation Syndicat hydraulique du Nord Vaucluse.

-6533 – Cotisations de retraite (2019 : 4 270,06 € / 2020 : 4 162,31 €)

-6534 – Cotisation sécurité sociale – part patronale (2019 : 7 191,96 / 2020 : 7 228,35 €)

-65372 – Cotisation au fond de financement de fin de mandat (2019 : 203,34 € / 2020 : 198,18 €)

-6553 – Service incendie (2019 : 105 893 € / 2020 : 106 394 €)

5 - Chapitre 66 – Charges financières

Le budget prévoyait à ce chapitre 97 500 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 96 139,36 €

Le chapitre serait en baisse d'environ 3 200 € par rapport au réalisé de 2019.

-66111 – Intérêts des emprunts (2019 : 100 941,30 € / 2020 : 97 304,79 €).

6 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le budget prévoyait à ce chapitre 12 902 €. Le réalisé au 31/12/2020 est estimé à 7 949,66 €

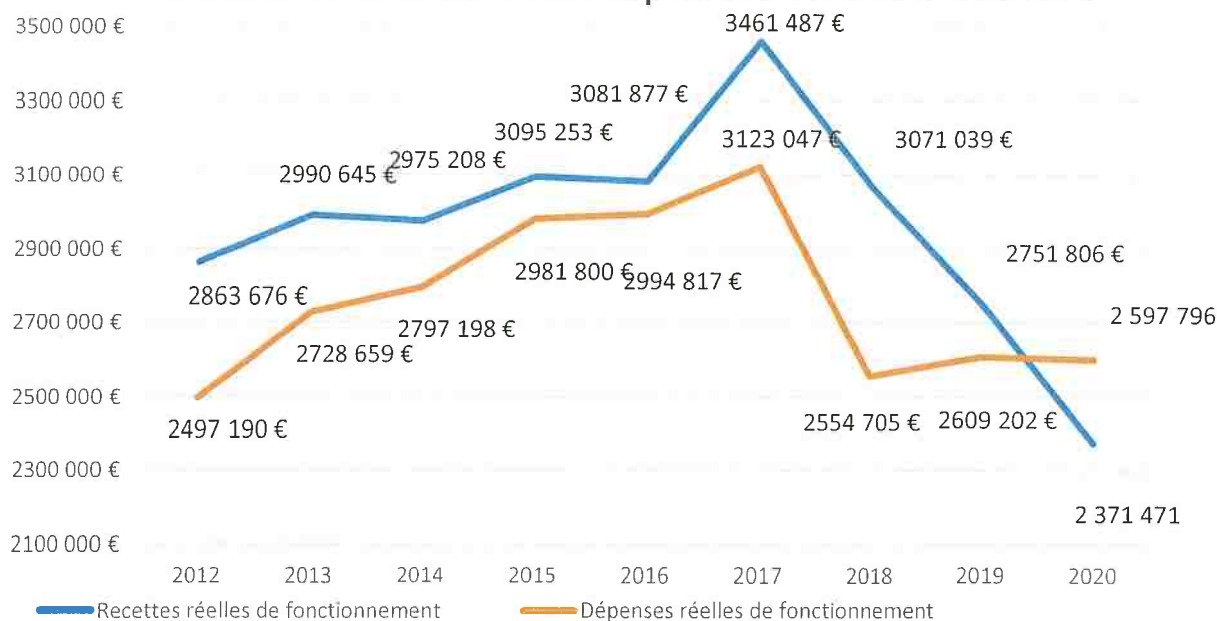
Le chapitre serait en baisse d'environ 21 000 € par rapport au réalisé de 2019.

-6745 – Subvention aux personnes de droit privé. Il était prévu 10 000 €. Il n'y a pas eu de versement.

-6748 – Autres subventions exceptionnelles. 3 480 € ont été versés. Remise gracieuse de loyer le Provence (17/03 au 11/05 et du 01/11 au 31/12/2020)

-6718 – Autres charges exceptionnelles : 2 469,66 € - Participation « Carte temps libre » et remboursement location des Girardes.

Evolution des recettes et des dépenses réelles de 2012 à 2020



-La baisse des dépenses de 2018 est principalement liée aux transferts de plusieurs compétences : « *Collecte et traitement des ordures ménagères* », « *Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques* » ; « *Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » ; et « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* ».

-La baisse des recettes en 2020 est liée notamment à la baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la communauté de communes Rhône Lez Provence. Cette dotation est passée de 621 535,60 € en 2019 à 153 837 € en 2020, soit une baisse de -467 698,60 € (environ -75%). Il est important de rappeler que la DSC est une aide facultative apportée par l'intercommunalité. Pour prévenir l'impasse financière dans laquelle nous trouvons notre commune, il n'aurait pas fallu en tenir compte dans l'équilibre budgétaire. En effet, cela a engendré une augmentation de nos dépenses de gestion courante et de personnels et ainsi fragilisé les finances communales. Il est clair que nous avons vécu au-dessus de nos moyens pendant quelques années et que nous allons malheureusement devoir rétablir la situation dès 2021.

Un emprunt de 750 000 € a été contracté en 2018, qui a alourdi depuis 2019 les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Cet emprunt est venu se cumuler à l'emprunt de 200 000 € contracté en 2015 qui avait déjà alourdi les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement depuis 2015.

- Même si le transfert de la compétence « *Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques* », s'est accompagné du transfert de l'emprunt d'un montant initial de 200 000 € contracté en 2015, son annuité de 16 129,30 € a été prise en compte dans les attributions de compensations. Par conséquent, celle-ci est répercutée de manière négative sur les attributions de compensation en section de fonctionnement à l'article 7321.

Le schéma ci-dessus montre bien que les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures aux dépenses réelles de fonctionnement en 2020.

Une situation nullement projetée par l'ancien Adjoint aux Finances entre 2014 et 2020, qui n'a rien fait pour réduire son train de vie, ce qui a conduit la commune de Lapalud dans cette situation financière difficile.

D- Evolution des excédents de fonctionnement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Total Recettes de Fonctionnement	3 267 055.09	3 504 816.11	3 531 154.01	3 713 641.25	3 723 549.71
Total Dépenses de Fonctionnement	2 560 222.82	2 800 317.61	2 928 032.40	3 071 969.44	3 090 962.83
Excédent de fonctionnement au 31.12	706 832.27	704 498.50	603 121.61	641 671.81	632 586.88
Excédent reporté de fonctionnement année N-1	403 379.38	513 252.32	530 252.84	603 121.61	641 671.81
Excédent/Déficit de fonctionnement réalisé sur l'année sans l'excédent reporté.	303 452.89	191 246.18	72 868.77	38 550.20	-9 084.93

Dont Dotation de solidarité communautaire DSC	73 498,66	110 024,47	95 676,08	115 354,89	113 354,89
Excédent/déficit de fonct. réalisé sur l'année au 31.12 moins la DSC	229 954,23	81 221,71	-22 807,31	-76 804,69	-122 439,82

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Total Recettes de Fonctionnement	4 094 074.35	3 535 385.30	3 624 696.75	3 315 492.98
Total Dépenses de Fonctionnement	3 222 670.96	2 671 575.01	2 755 778.96	2 817 718.44
Excédent de fonctionnement au 31.12	871 403.39	863 810.29	868 917.79	497 774.54
Excédent reporté de fonctionnement année N-1	632 586.88	464 346.28	863 810.29	868 917.79
Excédent/Déficit de fonctionnement réalisé sur l'année sans l'excédent reporté.	238 816.51	399 464.01	5 107.50	-371 143.25

Dont Dotation de solidarité communautaire DSC	641 693,99	632 185,00	621 535,60	153 837,00
Excédent/déficit de fonct. réalisé sur l'année au 31.12 moins la DSC	-402 877,48	-232 720,99	-616 428,10	-524 980.25

Rétrospective 2012 à 2020

Si nous étudions d'un peu plus près les résultats, nous constatons que depuis 2014, la commune de Lapalud vit au-dessus de ses moyens (en soustrayant la DSC au total des recettes réelles de fonctionnement). Cette perfusion a été augmentée en 2017, passant la DSC de 113 354,89 € (en 2016) à 641 693,99 € (en 2017), soit plus 528 339,10 € (+ 466 %). C'est ainsi plus de 1 500 000 € de fonds publics intercommunaux qui ont été injectés dans les finances publiques lapalutiennes, avec une baisse brutale en 2020 (soit -467 698,60 €, -75%)

E- Les recettes et dépenses d'investissement en 2020

Le budget 2020 est un budget de transition entre l'équipe municipale sortante et l'équipe nouvellement élue.

Ci-dessous une partie des investissements réalisés.

002 - Opération non individualisée : Antivirus, Licences Office Tablettes, Plantations, Extincteurs, Tracteur Iseki, Machine nettoyage, Affuteuse, Souffleur, Découpeuse, 2 débroussailleuses, Horloge électrique plancher, Disque dur 4To Vidéo, Onduleurs Mairie, Extension Wifi, Tablettes Microsoft, Routeur, Barnum, Tabourets, Barrières, Four, Appareils électroménager, Volant Tourniquet, Caméras + écrans + PC Vidéoprotection, Panneaux de rues, Aspirateur, 2 sacs de frappe, Panneaux, Bâche podium, Matériel audiovisuel, Arrosage rondpoint, 2 lave-mains autonomes, 2 piscines Intex, Stores et travaux chauffage Girardes, Bornes en fonte, cafetière, Supports vélo, Grillage, Miroir, défibrillateur, Pistolet à blanc, Réhabilitation jeu de boules, Garde-corps ancien lavoir, Etude faisabilité concernant la rénovation d'une salle d'exposition, Aménagement Raspans, Travaux éclairage public, Travaux voiries - Chemin de la bâtie, Travaux branchement illuminations, Aménagement devant écoles,
 Au 31/12/2020 – Dépenses aux chapitres 20, 21 et 23 : 438 308.49 € ; Recettes au chapitre 13 : 294 349.22 €

Opération 103 - Acquisition Matériel Outillage et Mobilier Divers : Antivirus Ecoles, Logiciel tablette, Licence office, Logiciel Cronos, Tablette Microsoft surface pro, Onduleur PC

Au 31/12/2020 – Dépenses : 5 371,72 € ;



Opération 105 - Acquisition Matériel Outillage et Mobilier Scolaire : mobilier aux écoles

Au 31/12/2020 – Dépenses : 3 958,53 € ; Recettes : 4 035,12 €

Opération 110 - Gros Travaux Voiries Divers : Aménagement sécurité - Chênes blancs et Travaux voiries - Chemin des Isles

Au 31/12/2020 – Dépenses : 16 800 € ; Recettes : 22 500 €

Opération 133 - Acquisition de Bâtiments Divers : Travaux Restaurant le Provence

Au 31/12/2020 – Dépenses : 6 630 € ; Recettes : 48 750 €

Opération 163 - Travaux de Mise en Accessibilité : Gymnase, écoles, mairie, centre social, maison des associations

Au 31/12/2020 – Dépenses : 102 460,20 € ; Recettes : 66 202,39 €

Opération 164 - Réaménagement du Centre Ancien : Travaux Place Lavoisier dont MOE

Au 31/12/2020 – Dépenses : 103 491,60 € ; Recettes : 65 892,22 €

Opération 165 - Jardins Familiaux : CAUE

Au 31/12/2020 – Dépenses : 600 €.

Les restes à réaliser – au 31/12/2020LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES - ANNEE 2020

Chap/op	Article	Libellé	RAR
	21571	Minibus ALSH	26 700.00
	2188	Pompe Immergée ST (1 325,47 €)	
	2188	Micro ondes (89 €)	
	2188	Forage (1 704 €)	
	2188	Panneaux Girardes (234 €)	
	2188	Panneaux voiries (227,84 €)	
21		TOTAL	30 300.00
	2313	Restauration Calvaire	4 600.00
	2315	Travaux Raspans (Eiffage/RCI) (29 726,40 €)	
	2315	Pontage Fissure giratoire (3 732 €)	
	2315	Reprise Parapet du Pont Barrinques (6 480 €)	
	2315	Réseau pluvial Lot Stade (1 656 €)	
	2315	Purge Giratoire château d'eau (4 804,80 €)	
	2315	Pont Mezerade (2 148 €)	
	2315	Mission DCE (3 600 €)	
23		TOTAL	56 800.00
	2315	Vente DELAIGUE	4 600.00
161		TOTAL	4 600.00
	2315	Travaux Ferronnerie Mairie	2 300.00
163		TOTAL	2 300.00
		TOTAUX	94 000.00

LISTE DES RESTES A REALISER RECETTES - ANNEE 2020

Chap/op	Article	Libellé	RAR
002	13151	FDC 2019-007 – Extension jeu de boules	1 776.00
002	13151	FDC 2019-009 – Acquisition matériel et véhicule ST	11 165.00
002	13251	FDC 2018-010 – Acquisition matériel ST et mobilier urbain	13 177.00
002	13251	FDC 2017-021 – Travaux de voirie	20 014.00
002	1323	CDST – acquisition de mobilier urbain	2 888.00
13		TOTAL	49 020.00
	13151	FDC 2018-024 – acquisition de mobilier pour l'école du Parc et salle réception des Girardes	3 700.00
105		TOTAL	3 700.00
	13251	FDC Avenue d'Orange	15 080.00
161		TOTAL	15 080.00
	1321	DETR ERP	30 778.00
163		TOTAL	30 778.00
		FDC Réaménagement centre ancien Lavoir - Voiries	19 500.00
164		TOTAL	19 500.00
		TOTAUX	118 078.00

Soit un delta de restes à réaliser positif de 24 078 € au 31 décembre 2020

F- Balance générale provisoire au 31/12/2020 – Budget général

Section de fonctionnement : Recettes : 3 315 492,98 €
Dépenses : 2 817 718,44 €
Excédent : 497 774,54 €

Section d'investissement : Recettes : 1 104 916,45 €
Dépenses : 984 163,21 €
Excédent : 120 753,24 €
RAR : 24 078,00 €

Balance générale : 642 605,78 € (avec RAR)



G- Evolution de la dette – Budget général

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 pour la commune de LAPALUD (budget général) s'élève à 2 406 247,99 €.

Dette – Budget général	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Capital restant dû au 01/01/N	2 215 218,02 €	2 145 721,21 €	2 073 125,90 €	1 997 283,87 €	2 501 459,87 €
Rembt du capital de la dette / an	69 496,81	72 595,31 €	75 842,03 €	91 960,94 €	95 211,88 €
Nouvel emprunt	/	/	/	750 000 €	/
Transfert emprunt CCRLP (école 2018)				153 863,06 €	
Capital restant dû au 31/12/N	2 145 721,21 €	2 073 125,90 €	1 997 283,87 €	2 501 459,87 €	2 406 247,99 €

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Taux d'endettement au 31/12 (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	2 145 721 € / 3 064 982 € 0,70 %	2 073 125 € / 3 453 089 € 0,60 %	1 997 283 € / 3 044 504 € 0,65 %	2 501 459 € / 2 696 237 € 0,92 %	2 406 247 € / 2 350 538 € 1,02 %

Rappel :

Les emprunts susmentionnés ont été contractés par la commune de LAPALUD pour réaliser les investissements inscrits dans la colonne « *Nature des travaux* »

Au 1^{er} janvier 2021, le capital de l'ensemble des emprunts contractés par la Commune restant dû était de 2 406 247,99 €. Sous le mandat municipal 2014-2020, un emprunt de 750 000 € sur 30 ans a été contracté en juillet 2018, avec une première échéance annuelle en 2019 (Financement de divers travaux et équipements structurants : réhabilitation extension de l'Ecole du Parc, réhabilitation de la salle polyvalente, réaménagement de l'avenue d'Orange).

En 2018, dans le cadre du transfert de la compétence « Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques », l'emprunt d'un montant initial de 200 000 € contracté dans le cadre des travaux à l'école en 2015 pour une durée de 15 ans, a été transféré à la CCRLP. L'annuité de 16 129,30 € a été prise en compte dans les attributions de compensations. Si la commune ne paye plus cette annuité d'emprunt en section d'investissement à l'article 1641 et en section de fonctionnement au 6611, celle-ci est répercutée de manière négative sur les attributions de compensation en section de fonctionnement à l'article 7321.

Au 01/01/2021 l'encours de la dette est de 2 406 247,99 €, soit 617,77 € / habitant (3 895 habitants au 01/01/2021). (Info au 01/01/2020, l'encours de la dette par habitant était de 645 €)

L'annuité de la dette 2021 est de 192 065,77 €, soit 49,31 € par habitant. (3 895 habitants au 01/01/2021). (Info au 01/01/2020, l'annuité de la dette par habitant était de 49 €)

L'emprunt de 35 000 € contracté en 2007 (Dexia / taux : 4,22 % / Durée : 15 ans / Objet : travaux à l'école Pergaud) arrive à échéance cette année.

La dette de la Ville est composée en totalité d'emprunts à taux fixe.

Négociation – La situation financière de la commune a rendu impossible un refinancement de notre dette par les partenaires financiers.

III. Les orientations financières 2021 – Budget général

Réception par le préfet : 15/03/2021

A – LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE**1- La population, les ménages et les logements**

La population (données DGCL (Direction générale des collectivités locales) et INSEE (Institut National de la statistique et des études économiques)) :

	1975	1982	1990	1999	2008	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population totale	2 260	3 133	3 332	3 267	3 539	3 763	3 915	3 991	4047	3976	3927	3 876	3 863	3 873	3 895

Population DGF 2019 = 3 908 habitants

Les ménages (Source INSEE – année 2018)

Nombre de ménages fiscaux	1 520
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 643
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 260
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	44

Les logements (données INSEE)

Nombre de logements :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2010	2015	2016	2019	2020
Ensemble	887	923	1 141	1 293	1 346	1 528	1 662	1 773	1 777	1 818	
Résidences principales	735	723	981	1 090	1 222	1 383	1 500	1 544	1 548	1 587	1 620
Résidences secondaires	22	33	36	40	32	41	46	35	35	35	35
Logements vacants	130	167	124	163	92	104	116	194	194	196	

Les revenus

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	12,8	11,3	13,7
Cadres*	20,1	18,9	20,5
Professions intermédiaires	15,7	13,3	16,7
Employés	10,4	10,3	10,5
Ouvriers	11,0	9,8	11,4

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Autres informations :Le potentiel fiscal

En 2020, le potentiel financier par habitant lapalutien était de 1 029,82 € (moyenne de la strate 960 € / habitant).
En comparaison, les 4 autres communes membres de la communauté de communes Rhône Lez Provence, dispose du potentiel financier suivant :

Bollène 2 029,65 €/hab
Lamotte du Rhône 1 355,53 €/hab
Mondragon 1 307,15 €/hab
Mornas 1 169,87 €/hab

Lapalud a le plus faible potentiel financier des communes membres de la CCRLP.

Le potentiel financier par habitant (PF/HAB) a pour finalité de mesurer la richesse fiscale potentielle de la commune et pouvoir ainsi la comparer aux autres communes appartenant à la même strate.

La commune de LAPALUD est par conséquent la plus pauvre de l'intercommunalité.

Quelques éléments donnés par la DGCL (Direction générale des collectivités locales) "critères 2020":

Population DGF de l'année N : 3 908
Population INSEE de l'année N : 3873
Résidences secondaires de l'année N : 35
Superficie année N : 1 737 m²
Potentiel fiscal 3 taxes : 2 242 872
Potentiel fiscal 4 taxes : 3 824 092
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 978.529171
Potentiel financier : 4 024 544
Potentiel financier par habitant : 1 029.821904
Potentiel fiscal moyen de la strate : 879.5769
Potentiel financier moyen de la strate : 960.160086
Population DGF N de l'EPCI sur son périmètre N-1 : 24 720
Reversement au titre du FNGIR de la commune : 37 433
Somme des attributions de compensation de l'EPCI : 11 155 000
CVAE perçue par l'EPCI sur la commune : 68 420
IFER perçues par l'EPCI sur la commune : 23 885
TASCOM perçue par l'EPCI sur la commune : 7 915
CVAE perçue par l'EPCI (hors ZAE) : 2 567 880
IFER perçues par l'EPCI (hors ZAE/ZE) : 590 221
TASCOM perçue par l'EPCI (hors ZAE) : 582 865
Produits EPCI à ventiler : 9 620 156
Produits EPCI ventilés : 1 520 856
Produits communaux : 60 364
Effort fiscal : 0.871676
Effort fiscal moyen de la strate : 1.107367
TEOM EPCI : 345 269

Informations INSEE :

POPULATION

Population en 2017	3 805
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2017	219,1
Superficie en 2017, en km ²	17,4
Nombre de ménages en 2017	1 562
Naissances domiciliées en 2019	44
Décès domiciliés en 2019	29



LOGEMENTS

Nombre total de logements en 2017	1 794
Part des résidences principales en 2017, en %	87,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2017, en %	2,0
Part des logements vacants en 2017, en %	10,9
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %	64,1

REVENUS

Nombre de ménages fiscaux en 2018	1 521
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	44
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	19 260
Taux de pauvreté en 2018, en %	17

EMPLOI – CHOMAGE au sens du recensement

Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2017	692
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-9,3
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017	72,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2017	17,3

CREATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2019

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	40	100,0	35	87,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1	2,5	1	100,0
Construction	3	7,5	3	100,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	10	25,0	6	60,0
Information et communication	3	7,5	3	100,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0	0	
Activités immobilières	0	0,0	0	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5	12,5	4	80,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7	17,5	7	100,0
Autres activités de services	11	27,5	11	100,0

2- La communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP)

a – les compétences

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace communautaire

- Etude, élaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur y compris les éventuelles modifications et révisions.
- Acquisitions et constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences communautaires.
- Etude, création et aménagement de toute nouvelle Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire c'est-à-dire celles qui ont une vocation économique.

Développement économique

- Aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles ou commerciales
- Action de développement économique
- Participation à toutes structures dans les domaines économiques, l'insertion, la formation et l'emploi pour les actions d'intérêt communautaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme (dont la création d'Office de Tourisme)

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

- Collecte et traitement des colonnes en points d'apports volontaires et gestion de 2 déchèteries

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Aménager, entretenir et gérer l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bollène

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement et sous-bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrologique incluant également la prévention des inondations

Les compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Les actions de valorisation et promotion des sentiers de randonnées à l'exception de ceux prévus au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- La gestion et le contrôle des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC)
- Les études, au plan matériel et financier de la mise en place de la collecte des ordures ménagères

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'enseignement pré-élémentaires et élémentaires, culturels et sportifs

- Les travaux d'entretien et d'équipement assurant le fonctionnement et la viabilité des bâtiments, la maintenance ainsi que le personnel
- Les contrats, abonnements et les consommations des fluides, téléphonie et d'assurance
- Les dépenses d'accessibilité, de défense contre l'incendie
- Les espaces verts et de stationnement situés dans l'enceinte ou rattachés à l'immeuble et considérés comme une continuité de ce dernier

Création, aménagement et entretien de la voirie définies d'intérêt communautaire

- Les travaux d'entretien et d'équipement assurant le fonctionnement et la viabilité des bâtiments, la maintenance ainsi que le personnel
- Les contrats, abonnements et les consommations des fluides, téléphonie et d'assurance
- Les dépenses d'accessibilité, de défense contre l'incendie
- Les espaces verts et de stationnement situés dans l'enceinte ou rattachés à l'immeuble et considérés comme une continuité de ce dernier

Les compétences facultatives

Technologie de l'information et de la communication

- Etudes, travaux et gestion de tout équipement destiné à améliorer la couverture internet haut débit et l'accès aux TIC sur le territoire
- Actions pour le développement et la valorisation des TIC
- Développement des services aux entreprises

Gendarmerie

- Etude, construction et gestion d'un bâtiment de casernement de gendarmerie implanté à Bollène

Service de restauration collective

Depuis le 1er janvier 2007, date du transfert effectif de la compétence, le service de restauration collective exerce la confection et la distribution des repas et comprend :



- La gestion de la cuisine centrale basée à Bollène
- La gestion des cantines scolaires
- La gestion du restaurant intercommunal (personnel des communes et de l'intercommunalité)
- Le portage de repas à domicile
- La fourniture des repas dans les centres de loisirs et les crèches municipales

Distribution d'énergie

- Réalisation de travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution d'électricité.

Les services mutualisés

Autorisation du droit des sols

- Création d'un service commun précisant les missions du service d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Prise en charge de l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnel
- Etablissement du projet de décision à soumettre au Maire concerné
- Assistance juridique pré-contentieuse

Services communs techniques

- Création d'un service commun de balayage mécanisé des voies et des espaces publics et un service commun de faucardage
- Création d'un service commun de collecte et de traitement des déchets verts
- Service complémentaire au service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Les réseaux intercommunaux (Rés'in)

- Mise en œuvre d'un réseau de lecture publique et d'enseignements artistiques
- Création d'un service commun dédié au fonctionnement d'un Relais d'Assistants maternelles agréées
- Création d'un service commun dédié au développement des actions jeunesse

Rappel :

« Au 1er janvier 2017, des nouvelles compétences obligatoires issues de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Collecte et traitement des ordures ménagères,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence est depuis le 1er janvier 2018 également compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

Par ailleurs, CCRLP est devenue compétente en matière de :

- Construction entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (à compter du 9 juillet 2018)
- Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (à compter du 1er septembre 2018)
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (à compter du 1er septembre 2018).

La commune de Lapalud a ainsi transféré les équipements suivants :

- Ecole du Parc et école Pergaud
- Gymnase
- Terrain de tennis
- Stade Elio Ceppini
- Terrain d'entraînement
- Partie de l'Espace Julian
- Espace Jules Ferry

La commune de Lapalud a transféré les voiries suivantes :

- Chemin des Muraillettes
- Rue Basse des Pêcheurs
- Chemin des Aubépines

Puis, par délibération en date du 18 décembre 2018, la communauté de communes a déclaré la ZAC PAN EURO PARC à Bollène d'intérêt communautaire (création, réalisation - y compris les acquisitions foncières, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements publics) au titre de la compétence aménagement de l'espace communautaire »

b – la CLECT

Lorsqu'une compétence est transférée dans un sens ou un autre, celle-ci fait l'objet d'une analyse financière par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT est une instance chargée de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal. Suite aux transferts de compétences qu'elles opèrent, la CLECT évalue le montant des transferts de dépenses qui leur sont liées. Elle permet ainsi de quantifier de manière précise le coût des compétences transférées, et intervient lors de chaque nouveau transfert de charges.

La CLECT va donc déterminer les attributions de compensations (AC) positives ou négatives pour chaque commune membre de l'intercommunalité.

Les AC 2019 et 2020 fixées par la CLECT sont les suivantes :

Retenues sur AC 2019 et 2020

Commune	AC 2018	Charge annuelle transférée	Prorata 2018	AC versée en 2019	Ac versée en 2020
BOLLENE	12 263 095,90	1 420 312,65	614 956,15	10 227 827,10	10 842 783,25
LAMOTTE	47 769,67	22 066,37	7 355,46	17 847,84	25 203,30
LAPALUD	411 410,93	291 683,09	122 455,12	-2 727,28	119 727,84
MONDRAGON	915 670,33	268 201,44	112 077,35	535 391,54	647 468,89
MORNAS	383 678,81	218 388,57	95 848,77	69 441,47	165 290,24
TOTAL	14 021 125,64	2 220 652,12	952 692,85	10 847 780,67	11 800 473,52

De ce montant, doit être déduit le coût des charges support de la ville de Bollène (point 10 du rapport de la CLECT du 27/03/2019) concernant deux agents :

Agent A pour un coût total annuel de 38 549,34 € et agent B pour un coût total annuel de 50 635,26 €.

Ces deux agents ont été effectivement transférés à la date du 1^{er} juin 2019 soit 7/12^{ème} de leur coût annuel mentionné ci-avant :

Agent A : 22 487,12 €
 Agent B : 29 537,24 €
Total : 52 024,36 € au titre de l'année 2019.

Cette AC est positive pour la commune, elle est donc imputée en recette de fonctionnement (article 7321)

Le transfert de compétences ne conduit pas à une baisse des dépenses et des recettes pour une collectivité. Elle permet de « figer » les dépenses et les recettes l'année N du transfert. En effet, il est déterminé l'ensemble des recettes et des dépenses générés par la compétence afin que l'intercommunalité les prenne en compte dans les attributions de compensation (le montant des recettes, qu'il vienne à baisser ou à augmenter les années suivantes seront versées à la commune par l'intercommunalité ; et le montant des dépenses, qu'il vienne à baisser ou à augmenter les années suivantes seront versées par la commune à l'intercommunalité).

Le transfert des compétences fige son coût quel que soit son évolution financière par les attributions financières.

Rappel de l'évolution des AC (article 7321) :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
566 299 €	566 299 €	566 299 €	566 299 €	566 299 €	475 664 €	411 410 €	5 000 €	119 727 €
					*a	*b		

*a : transfert de la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères » – transfert du personnel (dépenses) / et de la TEOM (recettes).

*b : transfert des compétences en 2018 : « Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques » ; « Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ; et « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Rappel : Détermination des attributions de compensation depuis 2017 :

En 2017 –

- Au 01/01/2017, transfert de la compétence « *Collecte et traitement des ordures ménagères* » - La CLECT a fixé comme charges transférées : 90 635,26 € se décomposant de la manière suivante :
 - Chapitre 011 : 31 255,24 € (cout réparation, entretien du camion, essence, assurance etc..)
 - Chapitre 012 : 103 100 € : 3 agents transférés
 - Chapitre 012 : 21 766 € : (fonction support) – agent non transféré.
 - Chapitre 65 : 243 255,33 € : cotisation au SIVOM
 - Chapitre 70 et 73 : 308 741,31 : perception de la taxe des ordures ménagères
- En 2017, l'AC versée à la commune de Lapalud a été de 475 664,24 € (566 299,50 € - 90 635,26 €)

En 2018 –

- Au 09/07/2018 : transfert de la compétence « *Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques* » - La CLECT a fixé comme charges transférées : 169 472,58 € se décomposant de la manière suivante :
 - Chapitre 011 : 53 119,15 € (fluides, réparations, produits entretien, maintenance, chauffage, assurance, etc...)
 - Chapitre 012 : 101 677,39 € (3 agents transférés)
 - Chapitre 16 : 16 129,30 € (emprunt annuité)
 - Recettes : 1 453,26 € (mise à disposition de la cantine)
 - Au 01/09/2018 : transfert de la compétence « *Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » - La CLECT a fixé comme charges transférées : 80 975,96 € se décomposant de la manière suivante :
 - Gymnase et terrain : 38 359,48 €
 - °Chapitre 011 : 21 119,41 € (fluides, réparations, produits entretien, maintenance, chauffage, assurance, etc...)
 - °Chapitre 012 : 18 360,07 € (transfert d'un agent avec missions au stade et au tennis)
 - °Recettes : 1 120 € (forfait de charges pour le logement)
 - Stade : 40 521,21 €
 - °Chapitre 011 : 19 559,61 € (entretien, assurance, fluide, traçage du terrain etc ...)
 - °Chapitre 012 : 20 961,60 € (transfert d'un agent avec missions au gymnase et au tennis)
 - Tennis : 2 095,27 €
 - °Chapitre 011 : 35 €
 - °Chapitre 012 : 2 060,27 (intervention d'agents sur site)
 - Au 01/09/2018 : transfert de la compétence « *Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » - La CLECT a fixé comme charges transférées : 19 730,55 € se décomposant de la manière suivante :
 - Ecole Jules Ferry : 10 021,83 € (fluides, réparations, produits entretien, maintenance, chauffage, assurance, etc...)
 - °Chapitre 011 : 9 521,96 €
 - °Chapitre 012 : 499,87 € (intervention agent)
 - Espace Julian : 9 708
 - °Chapitre 011 : 7 409,28 € (fluides, réparations, produits entretien, maintenance, chauffage, assurance, etc...)
 - °Chapitre 012 : 2 299,44 € (intervention agent)
 - Au 01/09/2018 : transfert de la compétence « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* » - La CLECT a fixé comme charges transférées : 21 504 € se décomposant de la manière suivante :
 - °En fonctionnement (réparation des voies) : 4 224,00 € (1 920 mètres linéaires x 2,20 € le mètre)
 - °En investissement (réfection, rénovation des voies) : 17 280,00 € (1 920 ml x 9 € le m.)
- En 2020, l'AC versée à la commune de Lapalud a été de 119 727,84 € (475 664,24 € - 291 683,09 €)

c – la dotation de solidarité communautaire (DSC)

La DSC est une dotation annuelle facultative versée par l'intercommunalité aux communes membres. Elle est déterminée selon des critères à définir en conseil communautaire.

Pour 2021, les critères appliqués par la CCRLP sont le potentiel financier (20%) et le revenu par habitant (80%).

La CCRLP a fait le choix de mettre en place une DSC importante aux communes de 2017 à 2019.

Ce soutien intercommunal a permis d'injecter dans les finances de la commune de Lapalud une somme de 641 693 € en 2017, alors que la DSC de 2016 était de 113 354 €, soit une augmentation de 528 339 € (+466 %).

La DSC est passée de 621 535 € en 2019 à 153 837 € en 2020, soit une baisse de 467 698 € (-75%).

Rappel de l'évolution de la DSC :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
110 024 €	95 676 €	115 039 €	113 354 €	641 693 €	632 185 €	621 535 €	153 837 €

Rappel de l'évolution du FPIC :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant FPIC	41 313 €	10 511 €	104 045 €	166 396 €	186 237 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €
Paiement effectif sur la base des décisions de CCRLP	7 540 €	10 511 €	-	-	186 237 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €

Variation entre la DSC et le FPIC :

2017	2018	2019	2020
+455 456 €	+450 325 €	+453 737 €	-16 564 €

L'augmentation de la DSC entre 2017 et 2019 a permis de couvrir largement le FPIC de Lapalud (en moyenne 175 000 € par an depuis 2017).

En 2020, le FPIC a été de 170 401 €, alors que la DSC a été de 153 837 €. Ce fonds de péréquation que Lapalud verse du fait qu'elle soit membre de la CCRLP, n'a pas été couvert par la DSC en 2020.

Cette manne financière a entraîné des déséquilibres dans la gestion financière de la commune. Ce phénomène s'est particulièrement accentué entre 2017 et jusqu'à 2020.

Compte tenu des finances de la CCRLP, il apparaît qu'un retour de la DSC à hauteur de 600 000 € est impossible. **Dans le mandat antérieur (2014-2020), aucune projection financière par l'Adjoint aux Finances n'a été réalisée pour prévoir une éventuelle baisse ou suppression de la DSC.**

Un choix a été fait donnant lieu à ce jour à des dépenses de fonctionnement incompressibles et des recettes de fonctionnement qui ont fondu provoquant la question de l'équilibre budgétaire dès l'année 2020.

d – les services communs proposés par l'intercommunalité

Plusieurs services communs ont été mis en place via l'intercommunalité. Il s'agit :

- du Résin : l'école de musique et la bibliothèque, le RAM et Action Jeunesse, dont Lapalud a participé financièrement pour un montant de 70 971,50 €
 - la balayage des rues : coût de remboursement 2020 pour Lapalud : 10 507,75 €
 - refacturation du service contrat d'assistance électricité pour 2020 : 4 663,43 €
- Soit une participation de 86 142 € (article 62876) pour Lapalud en 2020.

e – convention de gestion

La CCRLP prévoit de mettre en place au 1^{er} avril 2021 une convention de gestion concernant l'entretien courant des écoles pour permettre une meilleure efficacité du service.

f – nouvelle organisation

La CCRLP prévoit de mettre en place au 1^{er} avril 2021 une nouvelle organisation avec une prise en charge par la commune du nettoyage des PAV (point d'apport volontaire) et de la collecte des encombrants.

g – les finances de la communauté de communes

Les premiers éléments avancés par la CCRLP en matière de finances sont les suivants :

-Première approche du compte administratif 2020 : (extraits du DOB 2021 de la CCRLP)

En K€	Données prévisionnelles	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes Réelles de l'exercice	31 930	12 783
-Dépenses Réelles de l'Exercice	28 973	11 283
= Résultat de l'exercice	2 957	1 500
+/- Résultat Reporté	3 680	- 5 093
= Résultat de clôture par section	6 637	- 3 593
Résultat de Clôture		3 044

-Budget général projection 2021 : (extraits du DOB 2021 de la CCRLP)

Recettes de fonctionnement 2021	31 790
Dépenses de fonctionnement 2021	- 31 742
Résultat de fonctionnement 2021	48
Report excédent fonctionnement 2020	3 042
Résultat de fonctionnement	3 090

Recettes d'investissement 2021	2 284
Dépenses d'investissement 2021	- 9 563
Report déficit investissement 2020	- 2 008
Résultat d'investissement	- 9 287

En conséquence, une fois les résultats issus des Comptes Administratifs 2020 reportés et les restes à réaliser pris en compte, on peut estimer le besoin en financements externes à environ 4.5 M€ (hors prise en compte des écritures comptables liées à la valorisation des stocks des budgets annexes).

La capacité de désendettement de la CCRLP, même si elle recourait à ces 4.5M€d'emprunt serait de 3 ans et 7 mois. La valeur moyenne nationale est de 4 ans et 2 mois.

B – L'ETAT DE LA DETTE au 01/01/2021

Organi- smes	Nature travaux	Montant Emprunt	Durée (ans)	Date Début	Date Fin	Taux Fixe (%)	Périod- icité	Capital 2021	Intérêts 2021	Capital + intérêts 2021	Capital restant dû avant échéance	Capital restant dû après échéance
Dexia	Travaux Mairie Réhabilitation	411 612.35	30	04/ 2001	04/ 2029	6.42	An	16 818.35	12 625.37	29 443.72	196 656.92	179 838.57
Dexia	Construction Girardes	752 439.37	23	01/ 2012	01/ 2035	3.90	An	27 516.75	21 329.40	48 846.15	546 907.71	519 390.96
Dexia	Travaux école Pergaud – chaufferie	35 000.00	15	01/ 2007	01/ 2021	4.22	An	2 972.07	125.48	3 097.55	2 972.07	0.00
Caisse d'épargne	Travaux pluvial des cantarelles	130 000.00	25	02/ 2013	02/ 2037	4.94	An	4 039.22	5 129.21	9 168.43	103 830.26	99 791.04
Caisse d'épargne	Travaux château Julian	1 000 000.00	30	02/ 2013	02/ 2042	4.98	An	22 280.32	42 622.88	64 903.20	855 881.03	833 600.71
Caisse d'épargne	Divers travaux	750 000.00	30	01/ 2019	07/ 2048	1.65	6 mois	25 000.00	11 606.72	36 606.72	700 000.00	675 000.00
	TOTAL	3 079 051.72						98 626.71	93 439.06	192 065.77	2 406 247.99	2 307 621.28

Emprunt soldé en 2021

Rappel :

Les emprunts susmentionnés ont été contractés par la commune de LAPALUD pour réaliser les investissements inscrits dans la colonne « *Nature des travaux* ». La dette de la Ville est composée en totalité d'emprunts à taux fixe.

Au 1^{er} janvier 2021, le capital de l'ensemble des emprunts contractés par la Commune, restant dû était de 2 406 247,99 €.

Sous le mandat municipal 2014-2020, un emprunt de 750 000 € sur 30 ans a été contracté en juillet 2018, avec une première échéance annuelle en 2019 (Financement de divers travaux et équipements structurants : réhabilitation extension de l'Ecole du Parc, réhabilitation de la salle polyvalente, réaménagement de l'avenue d'Orange). Par ailleurs lors de ce mandat, l'emprunt de 200 000 € contracté en 2015 pour une durée de 15 ans a été transféré à la CCRLP dans le cadre du transfert de compétences (inclus dans les AC).

L'emprunt de 35 000 € contracté en 2007 (Objet : travaux de chaufferie à l'école Pergaud) arrive à échéance cette année.

1- Stratégie financière

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (notamment la suppression de la taxe d'habitation), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la municipalité sera pour 2021 :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement),
- de limiter la hausse des frais de personnel,
- d'assurer un service public en maîtrisant les coûts,
- d'investir pour la commune afin d'améliorer le quotidien des lapalutiens,
- d'étudier la possibilité d'augmenter les produits communaux (exemple : rénover notre parc immobilier pour le mettre en location et vendre des biens immobiliers),
- de rechercher le maximum d'aides institutionnelles et autres pour financer nos futurs projets,
- de travailler avec la CCRLP sur l'élaboration du Pacte de Gouvernance et du Projet de Territoire qui permettront de redéfinir les champs d'intervention de la communauté de communes et les compétences reconnues d'intérêt communautaire. Ce pacte sera présenté pour approbation au conseil communautaire avant la fin de l'année 2021.

2 - Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 sont projetées à hauteur de 2 449 000,00 €.

Recettes de fonctionnement DOB 2021	Projet budget 2021
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
70 - Produits des services du domaine	89 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 931 000,00 €
74 - Dotations et participations	400 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	19 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 449 000,00 €

Ces éléments sont encore provisoires et peuvent encore s'affiner d'ici le vote du budget primitif 2021.

1 - Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté une somme d'environ 89 000 €, en prenant en compte les éléments suivants :

-Pas de baisse en perspective pour la redevance d'occupation du domaine public (70323), la régie des accueils de loisirs sans hébergement (7066), la mise à disposition du personnel GFP rattachement (70846), et le remboursement de frais par le GFP de rattachement (70876).

2 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté une somme de 1 931 000 €, en prenant en compte les éléments suivants :

-73111 – Taxes foncières et d'habitation : Aucune augmentation des impôts locaux. A ce jour, l'évolution des bases prévisionnelles de la taxe foncière du bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires serait de 1% et de 0% pour la taxe foncière sur le non bâti. Il est projeté la somme de 1 175 000 €

> Les taux : Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2021. (inchangés depuis 2013)

Taux TFB : 14,44 % - Taux TFNB : 58,45 % (Rappel du taux de la TH : 11,46 %) -

Evolution des taxes locales depuis 2012. Aucune augmentation des taux n'a été votée depuis 2013.

La volonté de la municipalité est de rester dans ce cap.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Bases prévisionnelles
Taxe d'habitation	11,13	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46
Base TH	4 292 000 €	4 410 039 €	4 320 720 €	4 646 584 €	4 459 959 €	4 606 069 €	4 682 853 €	4 794 325 €	4 860 000 €
Recettes TH	478 000 €	505 390 €	495 154 €	532 498 €	511 111 €	527 856 €	536 655 €	549 430 €	556 956 €
Taxe foncière bâti	14,02	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44
Bases TFB	3 229 000 €	3 335 791 €	3 412 446 €	3 503 716 €	3 552 273 €	3 604 862 €	3 660 170 €	3 809 681 €	3 888 000 €
Recettes TFB	453 000 €	481 688 €	492 757 €	505 906 €	512 948 €	520 614 €	528 393 €	549 971 €	561 427 €
Taxe foncière non bâti	56,76	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45
Base TFNB	85 000 €	86 380 €	87 240 €	87 818 €	89 850 €	89 717 €	91 317 €	92 288 €	93 500 €
Recettes TFNB	48 000 €	50 489 €	50 992 €	51 330 €	52 517 €	52 440 €	54 699 €	53 942 €	54 651 €
Produits des taxes directes	979 000 €	1 037 567 €	1 038 933 €	1 089 734 €	1 076 576 €	1 102 734 €	1 119 829 €	1 153 343 €	1 173 034 €

Informations :

> Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation : Après la première phase de dégrèvement (de 2018 à 2020 pour 80 % des ménages), 2021 correspond à la première année d'exonération pour les ménages restant. A compter de 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur les résidences principales (seulement sur les résidences secondaires et les logements vacants). Ce premier dégrèvement était totalement compensé par l'Etat sur la base des taux votés en 2017.

A partir de 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les collectivités. Les communes perçoivent la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec application d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Les Départements percevront une fraction de TVA en remplacement du transfert de leur produit de TFPB aux communes.

-7321 – Attributions de compensation (AC). La CLECT a fixé la somme de 119 727,84 €. Cette somme a été notifiée par courrier de la CCRLP le 11 janvier 2021.

-7322 – La dotation de solidarité communautaire (DSC). A la rédaction du rapport, la CCRLP projette de verser la somme de 394 000 €

Rappel de l'évolution de la DSC :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prévisions
73 498 €	110 024 €	95 676 €	115 039 €	113 354 €	641 693 €	632 185 €	621 535 €	153 837 €	394 000 €

-7323 – FNGIR. Il est projeté la somme de 35 000 €.

-7336 – Droits de places. A ce jour, il n'est pas possible de savoir la fin de la crise sanitaire et de ses effets. Il est projeté une somme de 200 €.

-7343 - Taxes sur les pylônes : Il est proposé d'inscrire la somme de 57 156 € pour les 11 pylônes (Information sur Bofip.impot.gouv.fr : la redevance des pylônes est fixée à 5 196 € pour 2021.)

-7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation :

Rappel de l'évolution des droits de mutation :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
142 781 €	137 520 €	118 740 €	113 530 €	134 620 €	141 300 €	179 040 €	190 351 €	204 639 €

Cette recette étant basé sur des droits reversés en rapport des transactions immobilières, ces droits seront notifiés par le Conseil Départemental de Vaucluse en cours d'année.

Les transactions immobilières d'une année se réalisent en fonction de nombreuses variables mais les plus influentes sont les taux d'intérêts, la politique nationale sur les avantages apportées dans ce domaine, ou encore un événement exceptionnel ayant un impact sur le comportement des personnes, comme une pandémie (COVID 19).

Il est proposé de rester très prudent sur la perception de cette recette, en inscrivant 150 000 €, après avoir pris attache auprès du Conseil Départemental de Vaucluse.

3 - Chapitre 74 – Dotations et participations

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté une somme de 400 000 €, **en prenant en compte** les éléments suivants :

-7411 – Dotation forfaitaire – Compte tenu de la politique nationale (loi de finances 2021 : En légère baisse au niveau national : -90 millions d'euros), il est projeté une somme de 200 000 €.

Pour rappel, évolution de la DGF perçue par la commune :

Années	DGF Dotation générale de fonctionnement	Baisses cumulées Par rapport à 2013	% de baisse
2013	429 897 €		
2013	440 512 €		
2014	424 187 €	16 325 €	-3,70 %
2015	364 538 €	75 974 €	-17,24 %
2016	292 474 €	148 038 €	-33,60 %
2017	242 208 €	198 304 €	-45,01 %
2018	226 354 €	214 158 €	-48,61 %
2019	210 690 €	229 822 €	-52,17 %
2020	201 208 €	239 304 €	-54,32 %

-74121 – Dotation de solidarité rurale (DSR). La loi de finances indique que la DSR au niveau national augmentera de 90 000. Il est projeté la somme de 51 000 €.

Rappel de l'évolution de la DSR :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
38 707 €	42 415 €	43 491 €	47 069 €	48 621 €	51 215 €	51 524 €	51 610 €	51 370 €

-Pas de baisse en perspective pour le FCTVA (744), la dotation de compensation de la taxe professionnelle (748313), la compensation au titre de la TF (78834) et la compensation au titre de la TH (74835) et autres organismes (7478). Il est projeté une somme globale de 149 000 €.

4 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté une somme de 19 000 €

-752 – Revenus des immeubles. Il est compris dans cette somme seulement les logements communaux, compte tenu de la fermeture administrative de la brasserie du Lac des Girardes (dossier en cours de procédure juridique) et des effets de la crise sanitaire (fermeture des salles communales).

5 - Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il est projeté un forfait de 10 000 € tenant compte du remboursement des aides de l'Etat pour les deux contrats aidés et des éventuels remboursements de l'assurance statutaire pour les arrêts maladie et les accidents de travail.

3 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont projetées à hauteur de 2 749 700 €.

Dépenses réelles de fonctionnement DOB 2021	Projet budget 2021
011 - Charges à caractère général	750 000,00 €
012 - Charges de personnel	1 393 000,00 €
014 - Atténuation de produits	171 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	329 700,00 €
66 - Charges financières	94 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	12 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 749 700,00 €

Ces éléments sont encore provisoires et peuvent encore s'affiner d'ici le vote du budget primitif 2021.

1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté la somme de 750 000 €.

Compte tenu de la crise sanitaire qui a commencé en 2020, l'étude des dépenses au chapitre 011 tient compte du réalisé 2019.

Les baisses des dépenses constatées entre 2019 et 2020, notamment l'électricité et l'eau, vont faire l'objet d'un ajustement afin de pouvoir pallier aux factures reçues en décalage.

2 - Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté la somme de 1 393 000 €

A ce chapitre, il faut prendre en compte les variables suivantes :

- Arrivée depuis le début de l'année d'un nouveau directeur général des services et d'un nouveau responsable du service de police municipale. (sans évolution budgétaire)
- Evolution des échelons et des avancements et promotions de grades en cours d'année. Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (revalorisation des grilles indiciaires).
- Les heures complémentaires et supplémentaires afin de gérer les activités saisonnières et les imprévus.
- Le projet de mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il se compose de deux parts, la part fixe (IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, cette reprendra le montant exact des indemnités de chaque agent) et la part variable (CIA : complément indemnitaire annuel, dont les critères fixés par le conseil municipal).
- Organisation des élections régionales et départementales.
- Un deuxième contrat aidé depuis le 01/12/2020.
- Remplacement d'une personne en position d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence).
- Retour d'un agent en position de demi traitement.

Ce chapitre prend notamment aussi en compte les éléments suivants :

- Assurance statutaire : 45 000 €
- CNAS : 11 000 €
- Médecine du travail : 5 000 €

3 - Chapitre 014 – Atténuations de produits

Il est projeté la somme de 171 000 €.

-739223 – FPIC - Compte tenu du positionnement de Lapalud dans la CCRLP, elle doit verser le FPIC.

Evolution du FPIC

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant FPIC	41 313 €	10 511 €	104 045 €	166 396 €	186 237 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €	Estimé
Paiement effectif sur la base des décisions de CCRLP	7 540 €	10 511 €	-	-	186 237 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €	171 000 €

Il est rappelé que le FPIC est dû car Lapalud malgré ses faibles ressources financières, étant membre de la CCRLP, intercommunalité riche, doit verser ce fonds dans un pot commun, afin que ce dernier soit reversé aux collectivités dites « pauvres ».

Le FPIC a été largement couvert par la DSC de 2017 à 2019, mais en 2020 la DSC était de 153 837 € alors que le FPIC était de 170 401 €.

4 - Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté la somme de 329 700 €

-6531 – Indemnités : il est proposé d'inscrire la somme de 103 000 €

Article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Du 01 janvier 2020 au 03 juillet 2020	Indemnités brutes –	Indemnités brutes –
	Commune de LAPALUD	Autres -
Maire - Guy SOULAVIE	762.71	5 867.28
1 ^{er} Adjoint – Hervé FLAUGERE (indemnités du 01.01.2020 au 31.01.2020)	4 030.94	
Adjoint au Maire – Antoine DI MAGGIO	4 030.94	
Adjoint au Maire – Sophie CHABANIS	4 030.94	
Adjoint au Maire – Jean-Louis RICHIER	4 030.94	
Adjoint au Maire – Florence DOMERGUE	4 030.94	
Adjoint au Maire – Alexandrine FRAISSE	4 030.94	
Adjoint au Maire – Jean-Louis GRAPIN	4 030.94	5 867.28
Adjoint au Maire – Estelle AMAYA Y RIOS	4 030.94	
Conseiller Municipal délégué – Henri CARPENTRAS	1 026.94	
Conseiller Municipal délégué – Joseph PUERTAS	1 026.94	
Conseillère Municipale déléguée – Laurence COTEL	519.24	
Conseillère Municipale déléguée – Noëlle CHALAN	1 026.94	
Conseillère Municipale déléguée – Anne- Marie SOUVETON	0.00	
Conseillère Municipale déléguée – Myriam TYMRAKIEWICZ	1 026.94	
Du 04 juillet 2020 au 31 décembre 2020	Indemnités brutes –	Indemnités brutes –
	Commune de LAPALUD	Autres -
Maire – Hervé FLAUGERE	12 621.10	4 963.55
1 ^{er} Adjoint au Maire – Anne-Marie SOUVETON	4 130.00	
Adjoint au Maire – Jean-Marc GUARINOS	3 540.00	
Adjoint au Maire – Sylvie BONIFACY	3 540.00	
Adjoint au Maire – Philippe BOUCK	3 540.00	
Adjoint au Maire – Césarine SAUVADON	3 540.00	
Adjoint au Maire – Gérard MISÉRÉRE	3 540.00	
Adjoint au Maire – Virginie CALEGARI	3 540.00	
Adjoint au Maire - Christophe ROBIN	3 540.00	
Conseillère Municipale déléguée - Laurence COTEL	1 147.73	
Conseillère Municipale déléguée - Isabelle KERBRAT	1 147.73	
Conseiller Municipal délégué - Fabrice AIOSA	1 147.73	
Conseillère Municipale déléguée - Sandrine SAUVADE	1 147.73	
Conseillère Municipale déléguée - Mercédès ZENDRINI	1 147.73	
Conseiller Municipal délégué - Stéphane MOREL	1 147.73	
Conseiller Municipal délégué - Frank PARET	1 147.73	
Conseiller Municipal délégué - Nicolas SARDO	1 147.73	
Conseillère Municipale déléguée - Sophie CONTESSOTTO	1 147.73	
Conseillère Municipale déléguée - Tamara HERMITANT	1 147.73	
Projection du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021	Indemnités brutes –	Indemnités brutes –
	Commune de LAPALUD	Autres -
Maire - FLAUGERE Hervé	25 670.04	10 095.36
1 ^{er} Adjoint au Maire – Anne-Marie SOUVETON	8 400.00	
Adjoint au Maire – Jean-Marc GUARINOS	7 200.00	
Adjoint au Maire – Sylvie BONIFACY	7 200.00	
Adjoint au Maire – Philippe BOUCK	7 200.00	
Adjoint au Maire – Césarine SAUVADON	7 200.00	
Adjoint au Maire – Gérard MISÉRÉRE	7 200.00	
Adjoint au Maire – Virginie CALEGARI	7 200.00	
Adjoint au Maire - Christophe ROBIN	7 200.00	
Conseillère Municipale déléguée - Laurence COTEL	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Isabelle KERBRAT	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Fabrice AIOSA	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Sandrine SAUVADE	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Mercédès ZENDRINI	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Stéphane MOREL	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Frank PARET	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Nicolas SARDO	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Sophie CONTESSOTTO	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Tamara HERMITANT	2 334.36	

Les cotisations de retraite (6533), la cotisation sécurité sociale – part patronale (6534), la formation des élus (6535), la cotisation au fond (63372) seront ajustées en fonction des barèmes en cours.

-6553 – Service incendie : la somme appelée par le SDIS s'élève à 107 218 €.

-65541 – Contribution au fonds de compensation des charges territoriales : 10 605 € (Syndicat hydraulique – SIAERH du Nord Vaucluse)

-65548 – Autres contributions : il est projeté une dépense de 9 484 €. (ADIL : 545 € – Association des Maires de France : 850 € - CAUE : 794 € – Syndicat mixte défense et val forestier : 1 245 € - La chevauchée des blasons : 150 € - SACPA : 5 900 € (dont SIFA solde 2020 : 1 931,50 €)

-657362 – Subvention au CCAS : il est projeté la somme de 23 000 €

-65738 – Autres organismes publics : 879 € (Fonds local d'aides aux jeunes : 450 € – FSL : 429 €)

-6574 – Subventions de fonctionnement aux associations : une prévision de 53 000 € est à l'étude (même montant que 2019)

5 - Chapitre 66 – Charges financières

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté la somme de 94 000 €

-66111 – Intérêts des emprunts (2019 : 100 941,30 € / 2020 : 97 304,79 € / 2021 : 93 440 €).

6 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Au vu des premiers éléments suivants, il est projeté la somme de 12 000 €

-Subventions exceptionnelles (10 000 €) et remboursement locations de la salle des Girardes (2 000€)

Synthèse des comptes prévisionnels en fonctionnement pour 2021 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 sont projetées à hauteur de :	2 449 000,00 €
Amortissement des subventions :	10 225,46 €
Excédent de fonctionnement reporté :	497 774,54 €
Total de recettes de fonctionnement	2 957 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont projetées à hauteur de :	2 749 700,00 €
Dépenses imprévues	46 800,00 €
Amortissements	140 000,00 €
Virement à la section d'investissement	20 500,00 €
Total de recettes de fonctionnement	2 957 000,00 €

D – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'objectif principal est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et générer des ressources propres supplémentaires afin de créer un excédent de fonctionnement annuel (hors excédent reporté).

C'est en atteignant cet objectif, qu'un autofinancement des investissements pourra être réalisé, sans augmenter les impôts et sans avoir recours à l'emprunt.

Nous sommes accompagnés par notre premier partenaire qui est la communauté de communes Rhône Lez Provence, qui prend en compte le soutien financier aux petites communes.

1 - Recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement auxquelles peut prétendre la commune de Lapalud sont notamment

° Les subventions du Conseil Départemental de Vaucluse avec le CDST. Le Département a décidé d'apporter une aide financière aux collectivités locales afin de favoriser, au travers du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST), un développement équilibré, équitable et solidaire de son territoire

° Les subventions du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dont le FRAT (Le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire qui s'adresse à toutes les communes régionales et les accompagnent dans le financement de leurs projets de rayonnement communal.)

° Les amendes de police : Il s'agit d'une subvention d'Etat, répartie par le Département, concernant des travaux d'investissement visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale.

° Les fonds de concours CCRLP. En fonction de plusieurs domaines l'intercommunalité répartit des fonds financiers sur la base d'un euro financé, un euro investi par la commune.

° La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) versée par l'Etat. Elle permet de financer la réalisation d'opérations des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité. Ces opérations concernent notamment les actions permettant de renforcer la mobilité.

° La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) versée par l'Etat. Elle permet de financer la réalisation d'opérations des territoires ruraux

° Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :
Après une première étude des dépenses d'investissement de l'année N-2 qui sont potentiellement éligibles, le montant de FCTVA est estimé pour 2021 à 220 000 €.

° Taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE). Cette taxe est perçue par les communes « en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs définis à l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire contribuer au financement des équipements publics. Cette recette est estimée à 25 000 € pour 2021.

° Vente de terrains communaux pour des projets d'intérêt général.

Hormis ces possibilités de recettes, la collectivité pourra puiser dans son excédent d'investissement au 31/12/2020 qui est de 120 723,24 €.

Compte tenu de la situation financière de la commune de LAPALUD, il ne sera pas possible de recourir à l'emprunt pour financer un projet d'investissement en 2021.

Etat de situation des fonds de concours attribués à la commune de Lapalud :

Opérations	Fonds de concours Montant Attribué (Hors dossiers soldés)	Accusé certifié exécutoire	Reste FDC
		Montant Payé par la CCRLP au 05.02.2021	
Acquisition mobilier urbain et matériel services techniques	18 825.00	5 647.50	13 177.50
Travaux de voiries	76 305.00	45 040.95	31 264.05
Réaménagement avenue Orange Tranche 2 et avenue de Montélimar	121 226.95	95 139.42	26 087.53
Réaménagement abords hôtel de ville	97 500.00	78 000.00	19 500.00
ERP Tranches 1 ET 2	44 000.00	13 200.00	30 800.00
Acquisition de mobilier pour l'Ecole du Parc et pour la salle de réception de l'espace de loisirs les Girardes	18 500.00	14 800.00	3 700.00
Acquisition immobilière des parcelles cadastrées E 495- E1436 (à usage d'immeuble)	145 000.00	116 000.00	29 000.00
Réaménagement centre ancien (place du lavoir)	33 987.50	33 867.22	120.28
Acquisition de petits équipements et matériels informatiques	7 500.00	2 250.00	5 250.00
Extension jeu de boules	9 000.00	7 200.00	1 800.00
Travaux réhabilitation patrimoine	75 000.00	22 500.00	52 500.00
Acquisition véhicule et matériel ST	40 000.00	19 684.70	20 315.30
Acquisition divers matériels et mobiliers à usage sportif, loisirs et culturel	40 000.00	12 000.00	28 000.00
Travaux de voiries	338 000.00	101 400.00	236 600.00
Acquisition matériel informatique et mobiliers divers	10 000.00	3 000.00	7 000.00
Acquisition mobiliers urbains	35 000.00	10 500.00	24 500.00
	1 109 844.45	580 229.79	529 614.66

Projection 2021 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2021
13	Subventions FDC (sur dépenses engagées)	18 695.35
	FDC 2019-013 Travaux de voiries	62 500.00
	FDC 2019-009 Acquisition véhicules et matériel ST	2 530.00
	FDC 2019-010 Acquisition matériel informatique et mobiliers divers	2 170.00
	FDC 2019-008 Acquisition mobiliers urbains	1 250.00
	FDC 2018-024 Acquisition de mobilier pour l'école du Parc et la salle de réception des Girardes	540.00
	Convention maîtrise ouvrage ERP - CCRLP	60 000.00
10	Dotations et divers (FCTVA et taxe d'aménagement)	244 983.41
16	Emprunts	
21	Immo corporelles	
024	Produit de cession	
021	Virement de la section de fonctionnement	20 500.00
040	Opération d'ordre de transfert (amortissement)	140 000.00
041	Opérations patrimoniales	
001	Solde d'exécution reporté	120 753.24

RAR recettes	118 078.00
--------------	------------

TOTAL	792 000.00
--------------	-------------------



2 - Les dépenses d'investissement

Chapitre 16 : remboursement du capital à hauteur de 98 626,71 €

Les dépenses d'investissement engagées depuis le 01^{er} janvier 2021

PRESTATIONS	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	SUBVENTIONS possibles	
			Fonds de concours non soldés – CCRLP – en €	
Toiture PM	21 086.00	23 194.60	FDC 2019-012 - Travaux Patrimoine	10 543.00
Toiture Presbytère	2 567.53	3 081.04	FDC 2019-012 - Travaux Patrimoine	1 283.77
Menuiseries Eglise	1 709.70	2 051.64	FDC 2019-012 - Travaux Patrimoine	854.85
Colombarium	4 600.00	5 520.00		
Paniers baskets City Stade	397.47	476.96	FDC 2019-011 - Acquisition divers matériels et mobiliers à usage sportif, loisirs et culturel	198.73
Accessoire PM	458.33	550.00		
Panneaux Lumineux	11 630.00	13 956.00	FDC 2019-008 Acquisition mobiliers urbains	5 815.00
TOTAL	42 449.03	48 830.24		18 695.35

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP 2021		
	La Poste	2 000.00		
	Colombarium	5 520.00		
	Panneau lumineux - FDC 2019-008 Acquisition mobiliers urbains	13 956.00	Travaux engagés avec éligibilité aux FDC	
	Filtre à sable - PM	550.00		
	Paniers basket City Stade - FDC 2019-011	477.00		
	Toiture PM - FDC 2019-012 Travaux patrimoine	23 195.00		
	Toiture Presbytère - FDC 2019-012 Travaux patrimoine	3 082.00		
	Menuiseries Eglise - FDC 2019-012 Travaux patrimoine	2 052.00		
	Travaux voiries divers FDC 2019-013	150 000.00		Projets éligibles à des aides financières attribuées
	Travaux de sécurisation Kerchêne (amendes de police)	42 000.00		
	Achat terrain Devès	5 000.00		
	Signalisations Via Rhôna	3 000.00		
	Mobilier Informatique /mobiliers divers FDC 2019-010	5 210.00		
	Mobilier école parc /Girardes	1 300.00		
	Marteau piqueur	500.00		
	Travaux ADAP - Bâtiments CCRLP	72 000.00		
	Chauffage Mairie	75 600.00	Eligibles à des aides	
	Ecole - Plan de relance numérique	16 000.00		
	Projet de modification du PLU - Création d'une zone d'activité	5 000.00		
	Parking Ferris Sud - aménagements	31 800.00		
	Divers travaux	129 179.00		
16	Remboursement du capital des emprunts	99 000.00		
041	Opérations patrimoniales	11 579.00		
RAR dépenses		94 000.00		
TOTAL		792 000.00		

Les projets pluriannuels à l'étude sur le mandat, en partenariat avec la communauté de communes Rhône Lez Provence, sont les suivants :

- Salle d'exposition sur les Balais
- ADAP : création de l'accessibilité au 1^{er} étage de la mairie
- Complexe socio culturel
- Voiries : création d'une piste cyclable – piétons (Kerchêne / château d'eau)
- Espace couverts boules et autres sports -

IV. Budget annexe « ASSAINISSEMENT »**A – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 provisoire**

Pour mémoire le budget primitif 2020 a été voté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement	285 000,00 €
- Section d'investissement	177 373,00 €

1 – Section de fonctionnement (par chapitre)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
70	Produits des Services du Domaine	34 746.00	50 093.97
74	Dotations, Subventions, Participations	15 000.02	11 772.87
Total des recettes de gestion courante		49 746.02	61 866.84
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		780.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 746.02	62 646.84
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	25 398.00	25 397.95
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 398.00	25 397.95
002	Excédent de fonctionnement reporté	209 855.98	209 855.98
TOTAL (a)		285 000.00	297 900.77

Produits de services (chapitre 70) – Le delta entre le prévisionnel et le réalisé correspond à la taxe de raccordement à l'égout (6 000 € :3 personnes à 2 000 € le raccordement) et au compte affermage (11 202 €) non prévus au budget.

Evolutions :

Chap	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
70	Produits, services, domaine	63 758 €	37 515 €	45 724 €	40 243 €	45 287 €	52 480 €	38 755 €	50 094 €
74	Subventions d'exploitation	30 260 €	16 763 €	34 016 €	36 314 €	29 549 €	22 980 €	15 777 €	11 772 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		94 018 €	54 278 €	79 740 €	76 557 €	74 836 €	75 460 €	54 532 €	61 866 €
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels								780 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		94 018 €	54 278 €	71 740 €	84 557 €	74 836 €	75 460 €	54 532 €	62 646 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
011	Charges à caractère général	210 792.04	3 995.37
65	Charges de gestion courante		
Total des dépenses de gestion courante		210 792.04	3 995.37
66	Charges financières	19 400.00	18 783.66
67	Charges exceptionnelles		
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		230 192.04	22 779.03
023	Virement section investissement		
042	Opération d'ordre	54 807.96	54 732.44
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		54 807.96	54 732.44
TOTAL (b)		285 000.00	77 511.47

Excédent Total de Fet au 31/12/2020 (a)-(b)	0.00	220 389.30
---	------	-------------------

Excédent réel (hors excédent reporté)

10 533.32 €

Evolutions :

Chap	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019
011	Charges à caractère général	2 320 €	2 415 €	2 463 €	5 374 €	19 848 €	3 301 €	0 €	3 216 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION		2 320 €	2 415 €	2 463 €	5 374 €	19 848 €	3 301 €	0€	3 216 €
66	Charges financières	23 166€	22 643 €	46 219 €	21 184 €	20 570 €	19 986 €	19 374 €	18 783 €
67	Charges exceptionnelles	-€	-€	- €	-€	-€	2 000 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		23 166 €	22 643 €	48 682 €	26 558 €	40 418 €	25 287 €	19 374 €	22 779 €

Excédent reporté de l'exercice N-1 (chapitre 002) : 209 855 €

Le montant définitif de l'excédent sera arrêté au travers du compte administratif et du compte de gestion.
Il avoisinera 220 389 €

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1	158 201€	162 240 €	170 579 €	194 320 €	194 634 €	231 767 €	209 855 €	220 389 €

2 – Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
13	Subventions		
Total des recettes d'équipement		0.00	0.00
10	Dotations et divers (FCTVA)		
16	Emprunts		
Total des recettes financières		0.00	0.00
45	Opération de tiers	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'inv.		0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct		
040	Opération d'ordre de transfert (amortissement)	54 807.60	54 732.44
041	Opérations patrimoniales		
Total des recettes d'ordre d'inv.		54 807.60	54 732.44
001	Solde d'exécution reporté	125 752.04	125 752.04
TOTAL (c)		180 559.64	180 484.48

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2020	C.A. 2020
20	Immo incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	138 995.00	
Total des dépenses d'équipement		138 995.00	
16	Remboursements emprunts	12 980.00	12 974.86
020	Dépenses imprévues		
Total des dépenses financières		12 980.00	12 974.86
45	Opération de tiers	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'inv.		151 975.00	12 974.86
040	Opération d'ordre	25 398.00	25 397.94
041	Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre d'inv.		25 398.00	25 397.94
001	Déficit d'investissement reporté		
TOTAL (d)		177 373.00	38 372.80

Résultat d'invest au 31-12-2020 = (c) - (d) soit	3 186.64	142 111.68
--	----------	-------------------

RAR Dépenses investissement	5 944.00
RAR Recettes investissement	

Balance investissement (=1-2+3)	136 167.68
--	-------------------

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		209 855,98		125 762,04		335 608,02
Opérations de l'exercice	77 511,47	88 044,79	38 372,80	54 732,44	115 884,27	142 777,23
TOTAUX	77 511,47	297 900,77	38 372,80	180 484,48	115 884,27	478 385,25
Résultats de clôture		220 389,30		142 111,68		362 500,98
Restes à réaliser			5 944,00		5 944,00	
TOTAUX CUMULES	77 511,47	297 900,77	44 316,80	180 484,48	121 828,27	478 385,25
RESULTATS DEFINITIFS		220 389,30		136 167,68		356 556,98

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

Compte administratif « budget assainissement » 2020 provisoire (en attente de la validation du compte administratif par le Conseil Municipal)

Résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement =	220 389 €
Résultat de clôture 2020 de la section d'investissement =	142 111 €
D'où un résultat de clôture de l'exercice 2020 estimé à	362 500 € (sans les RAR)

B – ETAT DE LA DETTE AU 01 janvier 2021

Organi- smes	Nature travaux	Montant Emprunt	Durée (ans)	Date Début	Date Fin	Taux Fixe (%)	Péri- odicité	Capital 2021	Intérêts 2021	Capital + intérêts 2021	Capital restant dû avant échéance	Capital restant dû après échéance
Credit Local	Station Epuraton	500 000.00	30	01/ 2009	01/ 2038	4.88	An	13 608.04	18 782.02	32 390.06	378 568.13	364 960.09
	TOTAL	500 000.00						13 608.04	18 782.02	32 390.06	378 568.13	364 960.09

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 13 608,04 €. (Section d'investissement – Dépense – Article budgétaire 1641)

Le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 18 782,02 €. (Section de fonctionnement – Dépense – Article budgétaire 6611)

C – LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2021

1 – Section de fonctionnement (par chapitre)

Les orientations 2021 des recettes

Chapitre	Libellé	2021
70	Produits, services, domaine.	40 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	10 012,70 €
042	Opérations d'ordre	25 398,00 €
002	Excédent reporté	220 389,30 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		295 800,00 €

Les orientations 2021 des dépenses

Chapitre	Libellé	2021
011	Charges à caractère général	222 266,68 €
66	Charges financières	18 800,00 €
042	Opérations d'ordre	54 733,32 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		295 800,00 €

2 – Section d'investissement

Le financement de l'investissement prévu en 2021 (renouvellement d'équipements en cas de besoin) sera assuré de la manière suivante : via le fonds de roulement de ce budget.

Les orientations 2021 des recettes

Chapitre	Libellé	2021
040	Opérations d'ordre	54 733,32 €
001	Excédent reporté	142 111,68 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		196 845,00 €

Les orientations 2021 des dépenses

Chapitre	Libellé	2021
Op 23002	Immobilisations en cours	157 747,00 €
16	Emprunt	13 700,00 €
040	Opérations d'ordre	25 398,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		196 845,00 €